

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2021 à 20h30

PROCES-VERBAL

Etaient présents

Monsieur Fabien VERDIER, maire,
Madame Arlette LECOUSTRE, Madame Florence BRIAND, Madame Marianne FERRE, Monsieur Rodolphe LANGLAIS, Monsieur Khalid KHAMLACH, Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS, adjoints au maire,

Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU, Monsieur Didier LEMOINE, Monsieur Bruno LABELLE, Madame Hanane TAG, Madame Céline RODRIGUES, Madame Julie KABAN, conseillers municipaux délégués,

Monsieur Nicolas BELHOMME, Monsieur Nazim KUZUOGLU, Madame Isabelle BOTCAZOU, Monsieur Didier HUGUET, Madame Ghizlan CHOUAYB, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Jérôme PHILIPPOT, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Madame Cécile SIHOU, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés

Monsieur Sofiane SOHBI BALLAG (pouvoir à Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS), Madame Amandine OUFKIR (pouvoir à Madame Arlette LECOUSTRE), Monsieur Gérald MACHUREZ (pouvoir à Monsieur Fabien VERDIER), Monsieur Pascal BEAUVILLAIN (pouvoir à Madame Céline RODRIGUES), Madame Mihaela BLANLOEIL (pouvoir à Monsieur Fabien VERDIER), Monsieur Frédéric BOIRE (pouvoir à Madame Arlette LECOUSTRE).

Etait absente non excusée

Madame Stéphanie THOMAS.

Secrétaire de séance

Madame Marianne FERRE.

L'an deux mil vingt-et-un, le 08 avril à 20h30, le conseil municipal s'est réuni dans la salle municipale Saint Jean sur la convocation qui lui a été adressée le 02 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Fabien VERDIER, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2021 a été affiché le 12 avril 2021 sous le porche de la mairie, conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884.

Fabien VERDIER
Maire de Châteaudun

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2021

COVID19 – Point sur la situation

- **Ressources humaines**

- Indemnisation des stagiaires,
- Mise à disposition de services – Communauté de Communes du Grand Châteaudun (services techniques et équipement culturel),
- Modification du temps de travail.

- **Finances**

- Approbation des comptes de gestion 2020,
- Compte administratif 2020 – Budget principal,
- Affectation du résultat 2020 – Budget principal,
- Compte administratif 2020 et affectation du résultat 2020 – Budget annexe Eau,
- Compte administratif 2020 et affectation du résultat 2020 – Budget annexe Lotissements à usage d'habitation,
- Compte administratif 2020 et affectation du résultat 2020 – Budget Office du Tourisme,
- Budget primitif 2021 – Budget principal,
- Budget primitif 2021 – Budget annexe – Eau,
- Budget primitif 2021 – Budget annexe - Lotissements à usage d'habitation,
- Budget primitif 2021 – Budget Office de Tourisme,
- Vote des taux de fiscalité directe locale,
- Associations sportives – Subventions 2021,
- Associations et organismes divers – Subventions 2021.

- **Attractivité**

- Zone de Restructuration de la Défense – Exonération taxe foncière,
- Convention de partenariat pour l'achat groupé d'énergie – Potentiel gain de pouvoir d'achat pour les Dunois,
- Assistants médicaux – CPAM d'Eure-et- Loir – Contrat d'aide conventionnelle,
- Musée – Convention de partenariat – Visite virtuelle du musée,
- Adhésion à l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre ».

- **Informatique**

- Groupement d'Intérêt public région centre interactive – Adhésion – Convention.

- **Enseignement**

- Organisation des rythmes scolaires – Rentrée septembre 2021.

- **Jeunesse**

- Accueils de Loisirs Sans Hébergement – Caisse d'Allocations Familiales - Conventions d'objectifs et de financement – Renouvellement.

- **Affaires générales**

- Règlement intérieur du conseil municipal – Modifications,
- Ligue de l'Enseignement – Fédération des Œuvres Laïques – Diagnostic de territoire – Convention.

-

- **Commerces**

- Création d'un marché – Quartier Beauvoir – Mardi matin,
- Concours – « Magie de Noël » - Bons d'achats,
- Concours – « Les Vitrites de 1870 » – Bons d'achats,
- Concours – « Photos d'été – Instagram » - Bons d'achats.

- **Travaux-Urbanisme-Foncier**

- MACHECLOUD – Bail – TDF – Recettes de 8 300 € par an,
- 20, rue Amélineau – Exercice du droit de préférence.

Porté à connaissance des décisions

Monsieur le Maire : un petit point bref sur le COVID 19. Vous avez vu on a bien distancé les tables par rapport à la situation sanitaire bien sûr.

Sur notre Ville et nos territoires, on est à un taux d'incidence, qui est à peu près à 360 sur 100 000. L'Eure-et-Loir est autour de 380. Le taux de positivité est en progression à 12% et nous avons ouvert ce jour un centre de test antigénique. Monsieur SOBHI BALLAG, Madame FERRE, Madame AUVRAY-TRAVERS étaient présents côté mairie, salle Saint André, celui-ci complète le centre de vaccination et le centre de test PCR à Châteaudun et dans le sud de l'Eure-et-Loir.

On remercie aussi les agents du B.I.S. pour l'appui qu'ils apportent au centre de vaccination, pour gérer les appels et aider nos séniors.

Voilà un peu le point sur le COVID.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 24 février 2021.

Le conseil municipal,

A l'exception de Mesdames CHOUAYB et KHALIL qui s'abstiennent.

Approuve procès-verbal des séances du 24 février 2021.

Monsieur le Maire : il y a eu une remarque qui a été intégrée.

INDEMNISATION DES STAGIAIRES

Monsieur le Maire indique que la délibération du conseil municipal du 28 avril 2008 relative à l'indemnisation des stagiaires n'est plus d'actualité.

Il est proposé de remettre à jour cette délibération compte tenu des évolutions juridiques liée à l'indemnisation des stagiaires.

La loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires a fait l'objet d'une publication au *Journal Officiel* le 11 juillet 2014.

La durée du ou des stages effectués par un même stagiaire dans un même organisme d'accueil ne peut excéder six mois par année d'enseignement.

Lorsque la durée du stage au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs le stage fait l'objet d'une indemnisation versée mensuellement dont le montant est fixé par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale.

L'indemnisation est due au stagiaire à compter du premier jour du premier mois de la période de stage. Son montant minimal forfaitaire n'est pas fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Accorde une indemnisation aux stagiaires de la collectivité dans les conditions ci-dessus citées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN - MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN ET LA VILLE

Monsieur le Maire précise que vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-1, codifié à l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales et insérant un article D 5211-16 au CGCT ;

I – MISE A DISPOSITION DE SERVICES PAR LA VILLE DE CHATEAUDUN AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN

Suite à la création de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et aux différents transferts de compétences, il y a lieu de fixer les conditions et les modalités de mise à disposition du service technique pour des travaux de petites réparations, d'entretien et de maintenance des équipements communautaires et pour l'entretien courant des zones d'activités transférées, de la commune de CHATEAUDUN au profit de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.

Par accord entre les parties, les services faisant l'objet d'une mise à disposition de plein droit sont les suivants, pour les missions indiquées ci-dessous :

Services municipaux mis à disposition	Compétence concernée	Missions concernées
SERVICE TECHNIQUE	- Bâtiments scolaires et périscolaires - Equipements nautiques - Autres équipements communautaires	- Réparations urgentes / Petit entretien : réalisation en régie ou consultation, commande et suivi des travaux en entreprise
	- Espaces publics Zones d'activités	- Entretien des espaces publics (nettoyage, tonte des espaces verts, taille des arbustes,...)

II – MISE A DISPOSITION DE SERVICES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN AU PROFIT DE LA VILLE DE CHATEAUDUN

Il y a lieu de fixer les modalités de mise à disposition des employés communautaires au profit de la Ville de Châteaudun.

Par accord entre les parties, les services faisant l'objet d'une mise à disposition de plein droit sont les suivants, pour les missions indiquées ci-dessous :

SERVICES communautaires mis à disposition	AGENTS				AFFECTES AUX TACHES SUIVANTES
	Nombre d'Heures prévisionnel de mise à disposition	Temps complet, à temps non complet et à temps partiel)	Catégorie <i>A/B/C</i>	Cadre d'emplois	
EQUIPEMENT CULTUREL	11H/ semaine effective	32h	C	1 Adjoint administratif Titulaire	Gestion du secrétariat administratif des 3 écoles d'arts de la Ville de Châteaudun

Vu l'avis du Comité technique de l'EPCI en date du 11 juin 2019

Vu l'avis du Comité Technique du 24 mars 2021.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve les conventions fixant les différentes mises à disposition ci-dessus citées,
Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les actes subséquents.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Direction de l'enseignement :

Afin d'optimiser l'organisation du personnel intervenant dans les écoles, il est nécessaire de réduire le temps de travail de certains postes.

Actuellement, 5 postes d'agents étant partis à la retraite (4) ou ayant effectué une mobilité interne (1), n'ont pas été pourvus en interne.

L'objectif est d'ouvrir ces postes en interne afin que des agents à temps non complet puissent se positionner sur des postes leurs proposant davantage d'heures à la semaine.

Il est proposé de requalifier les quatre postes à temps complet suivants :

- Un poste à temps 33/35^{ème}
- Un poste à temps 33,5/35^{ème}
- Un poste à temps 33/35^{ème}
- Un poste à temps 21,5/35^{ème}

Il est proposé de requalifier un poste à temps non complet de 33,5/35^{ème} en un poste à temps 20/35^{ème}

Office du tourisme :

Compte tenu de l'activité du gîte des Grands Moulins, qui doit être entretenu de manière régulière, il est proposé que le temps de travail de l'agent intervenant actuellement à 31/35^{ème} soit requalifié sur un temps complet.

Le Comité Technique en date du 24 mars 2021 a émis un avis favorable.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Adopte cette proposition de modification du temps de travail.

Monsieur POIRIER : *la question ne concerne pas le poste pour l'Office de Tourisme, mais bien pour l'enseignement, est-ce qu'il est possible de préciser concernant le personnel intervenant dans les écoles, quels sont les postes concernés et où est-ce qu'ils étaient affectés ?*

Ce n'est pas une question piège, normalement.

Monsieur LANGLAIS : *pour répondre à votre question, c'étaient des personnels d'entretien des services et également des ATSEM. Il y avait une personne qui travaillait à CANIAUX, une autre de mémoire à PASTEUR, donc c'était dans les plus grandes écoles de CHATEAUDUN.*

COMPTES DE GESTION 2020 - BUDGET GÉNÉRAL, BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire propose d'approuver :

- Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2020
- Les comptes de gestion des budgets annexes : budget EAU, Office de tourisme et Lotissement à usage d'habitation

établis par le Trésorier Principal, lesquels sont conformes aux comptes administratifs.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient et de Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET et Madame SIHOU qui votent contre.

Approuve les comptes de gestion 2020 ci-dessus.

Madame CHOUAYB : *bonsoir, j'aurais une petite question pas par rapport au budget proprement dit que nous devons valider mais pourquoi on reçoit les documents avec un délai aussi court. Je sais que vous avez le droit de les envoyer 5 jours avant, mais en tout état de fait, c'est très compliqué d'étudier des budgets 2020-2021 en aussi peu de temps.*

J'aimerais savoir pourquoi vous ne les envoyés par plus tôt ?

Monsieur le Maire : *on l'a un peu évoqué en commission. Nous avons 5 jours francs pour les envoyer, c'est le délai légal, nous répondons à nos obligations légales. Par ailleurs, cela concerne le compte de gestion, nous l'avons eu très tard, de mémoire fin février si je ne dis pas de bêtise. Et puis on a eu la M57, je parle de norme budgétaire et on est un peu pilote en Eure-et-Loir, on en parlera tout à l'heure et c'est vrai, il y avait quelques bugs, soucis, de comptes, d'imputations par ci par là. Nos services, Monsieur DARRACQ, Madame CHEVAUCHE, Monsieur GUY ont essayé d'y travailler d'arrachepied, c'est pas facile quand il y a des petits bugs. Et puis vous avez vu la liasse pour M57, c'est plus 150 pages, pour le budget primitif, on a trois budgets annexes. Voilà c'est un gros travail et c'est donc pour ça que l'on n'a pas pu vous les envoyer en avant. Je crois que l'on a fini vendredi dernier et on a envoyé dans les heures qui ont suivies.*

Madame CHOUAYB : *tout le monde n'a pas le temps de les étudier en si peu de temps*

Monsieur le Maire : *on avait une commission aussi mardi, où l'on a pu débattre, échanger ensemble.*

Madame CHOUAYB : *ce n'est pas une raison parce qu'il y a une commission, excusez-moi je donne mon avis. Etudier tout ça, quand on s'y connaît c'est compliqué, sachant qu'en plus il y a des erreurs, je vous le dis. J'aurais préféré les avoir avant pour pouvoir bien les étudier et pour pouvoir poser les questions qu'il faut. Là c'est compliqué d'intervenir. Vous nous demander de voter des choses, que personnellement je n'ai pas correctement étudié et ce n'est pas possible.*

Il faudrait trouver un moyen de s'organiser. Je sais très bien qu'il y a un délai légal de 5 jours, il n'y a pas de souci, mais il faudrait trouver une solution pour que l'on puisse avoir les éléments avant pour en discuter tous ensemble, sinon cela ne sert à rien de venir au conseil municipal.

Monsieur VERDIER : *j'entends. Mais encore une fois, on a débattu mardi en commission.*

Monsieur CHOUAYB : *oui mais mardi ce n'était pas possible pour moi*

Monsieur VERDIER : *beaucoup de questions ont été posées, mardi lors de cette commission et puis avant, en février, il y avait eu le Rapport d'Orientations Budgétaires dans lequel on avait commencé à dévoiler un peu nos orientations et notre vision budgétaire.*

Monsieur SIEGNEURET : *Monsieur le Maire, excusez-moi, vous parlez des 5 jours francs, mais quand j'i par les mains de votre première adjointe, à mon domicile, l'enveloppe avec ses centaines de pages, le vendredi soir, pour la commission du mardi soir, on n'est pas à 5 jours francs. Vous réunissez la commission le mardi soir, rien ne vous y oblige. Vous pourrez très bien faire la commission ce soir ou demain soir même si, allez, le week-end pascal a peu d'importance pour vous, et effectivement il faut mieux se pencher sur un budget que de profiter du week-end pascal.*

Oui Madame FERRE, oui j'ai eu les documents vers 19h le vendredi soir pour une commission le mardi soir, est-ce que, et j'appuie la question de Madame CHOUAB, vous trouvez ça normal ?

Vous, cela ne vous choque pas, vous auriez des documents pour la Région, pour les conseillers régionaux où vous siégez à l'époque, est-ce que vous avez des documents trois-quatre jours avant ? Cela vous suffit ? Sérieusement.

Monsieur le Maire : *pour la Région c'est encore plus volumineux.*

Monsieur SEIGNEURET : *mais oui.*

Monsieur le Maire : *mais encore une fois, pour la commission, il n'y a pas de délai, c'est uniquement sur le conseil municipal – 5 jours francs. En plus, on a fait le choix de vous le porter en version papier, en plus*

Monsieur SEIGNEURET : *merci, merci. Un grand merci Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *au Grand Châteaudun, on l'envoie que par courriel.*

Monsieur SEIGNEURET : *encore un grand grand merci. Je vous parle des délais, je ne vous parle pas de la remise en mains propres et j'étais même ravi de voir Madame LECOUSTRE.*

Monsieur le Maire : *ah oui je sais*

Monsieur SEIGNEURET : *reconnaissez quand même que pour mardi soir c'est un peu court et c'était un peu particulier de faire une commission.*

Monsieur le Maire : *on s'est vu mardi soir, vous l'aviez déjà bien étudié et les questions étaient là.*

Monsieur SEIGNEURET : *oui c'est vrais nous n'avons que ça à faire.*

Monsieur le Maire : *allez on passe au vote.*

Monsieur le Maire quitte la salle.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture propose d'approuver le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit pour l'exercice 2020 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	13 426 501.84	6 345 417.81	341 916.63	4 893 464.85	11 580 799.29
Recettes	13 426 501.84	9 178 462.79	803 166.87		9 981 629.66
Résultat		2 833 044.98	461 250.24	-4 893 464.85	- 1 599 169.63

DÉPENSES..... 11 580 799,29 €

Opérations non ventilables	7 509 730,13 €
Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales	504 207,97 €
Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques	00,00 €
Fonction 2 – enseignement – formation	333 274,54 €
Fonction 3 – culture	178 557,46 €
Fonction 4 – sport et jeunesse	302 263,35 €
Fonction 5 – interventions sociales et santé	216 164,23 €
Fonction 6 – famille	12 695,10 €
Fonction 7 – logement	0,00 €
Fonction 8 – aménagement et services urbains, Environnement.....	2 489 145,49 €
Fonction 9 – action économique	34 761,02 €

Les restes à réaliser en dépenses de 341 916,63 € concernent les chapitres suivants :

20 – Immobilisations incorporelles	29 424,60 €
204 – Subventions d'équipement	1 852,00 €
21 – Immobilisations corporelles	84 077,29 €
23 – Immobilisations en cours.....	226 562,74 €

RECETTES..... 9 981 629,66 €

En ce qui concerne le financement des dépenses d'investissement, les recettes proviennent des ressources suivantes :

• Subventions.....	603 740,44 €
. <i>Etat</i>	443 425,96 €
. <i>Amendes de police</i>	60 846,00 €
. <i>Autres subventions</i>	99 468,48 €
• F.C.T.V.A.....	556 206,74 €
• T.L.E.....	604,00 €
• Taxe d'aménagement	12 524,90 €
• Emprunts.....	1 300 000,00 €
• Immobilisations en cours.....	1 968,01 €
• Opérations patrimoniales	22 001,99 €
• Opérations d'ordre entre sections	4 496 401,91 €
• Excédent de fonctionnement capitalisé	2 185 014,80 €

Les restes à réaliser en recettes de 803 166,87 € concernent les chapitres suivants :

13 – Subventions d’investissement	745 257,59 €
45 – Opérations pour compte de tiers	57 909,28 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Rattachements	Résultat reporté	Total
Dépenses	24 703 738.95	22 756 523.84	74 447.34		22 830 971.18
Recettes	24 703 738.95	23 551 271.02	34 823.08	1 514 297.86	25 100 391.96
Résultat		794 747.18	-39 624.26	1 514 297.86	2 269 420.78

Soit un excédent de 2 269 420,78 € dont

- 1 599 169.63 € ont été affectés en investissement au budget primitif 2021 (C/1068)

DÉPENSES..... 22 830 971,18 €

- Opérations non ventilables 5 051 163,13 €
- Fonction 0 – services généraux, administrations publiques locales..... 5 451 462,91 €
- Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques..... 1 368 655,45 €
- Fonction 2 – enseignement – formation 3 417 684,89 €
- Fonction 3 – culture..... 1 327 442,89 €
- Fonction 4 – sport et jeunesse 1 335 624,63 €
- Fonction 5 – interventions sociales et santé 854 148,39 €
- Fonction 6 – famille 981 525,79 €
- Fonction 7 – logement 7 577,12 €
- Fonction 8 – aménagement et services urbains, environnement 2 715 704,84 €
- Fonction 9 – action économique 319 981,14 €

RECETTES 23 586 094,10 €

- 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses 3 214 025,96 €
- 73 – Impôts et taxes 13 307 272,01 €
- 74 – Dotations, subventions et participations 6 172 160,62 €
- 75 – Autres produits de gestion courante..... 131 154,02 €
- 76 – Produits financiers 6,60 €
- 77 – Produits exceptionnels 565 905,03 €
- 013 – Atténuation de charges 68 607,65 €
- 042 – Opération d’ordre de transferts entre section..... 126 962,21 €
- 002 – Résultat reporté N-1 1 514 297,86 €

Le budget principal VILLE fait apparaître un résultat de fonctionnement de 670 251,15 € sans le résultat des budgets annexes.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Madame LECOUSTRE, désignée comme présidente du conseil municipal, monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET et Madame SIHOU qui votent contre et de Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL pour l'exercice 2020.

Madame LECOUSTRE : je vous invite à nous faire part de vos observations et de vos questions lors de la présentation du rapport lié au budget primitif 2021. Merci.

Monsieur MARTIN : bonsoir à tous. Il y a une communication qui a été très intense depuis votre arrivée autour de la CAF cumulée négative au 1^{er} janvier 2020, c'est pour ça que je prends la parole pour le compte administratif 2020, ainsi que la capacité de désendettement de la Ville. D'ailleurs, dans la communication il est indiqué plus de 14 ans alors que dans les chiffres on est plutôt à 12 ans, voir même 8 ans sur le rapport FININDEV.

Est-ce que vous pouvez nous préciser, avant de passer au vote, quelle est la nouvelle CAF réalisée brute nette pour 2020, ainsi que la capacité de désendettement de la Ville au 31 décembre 2020, s'il vous plait ?

Madame LECOUSTRE : cela n'a pas été encore calculé, on n'a pas les chiffres. Disons qu'on ne les a pas ici, mais on pourra vous les donner.

Monsieur MARTIN : je préfère que vous disiez « on ne les a pas là », plutôt que « on ne les a pas calculés » car cela commence à devenir grave.
Je peux vous les donner si vous voulez ?

Monsieur KHAMLACH : pourquoi vous poser la question alors si vous les avez ?

Madame CHOUAYB : pour être sûre que vous faites bien votre travail.

Monsieur KUZUOGLU : allez ça y est. C'est incroyable ça !

Monsieur KHAMLACH : si vous commencez à chercher la petite bête et si c'est pour dire que Madame LECOUSTRE ne connaît pas ses valeurs là. Alors si vous connaissez ses valeurs, pourquoi vous posez la question puisque vous connaissez la réponse ?

Monsieur MARTIN : j'ai fait le calcul, mais je ne suis pas certain que le calcul soit bon donc je voulais être sûr.

Monsieur KHAMLACH : on vous communiquera l'information, mais actuellement on n'a pas l'information. On vous communiquera l'information ultérieurement.

Monsieur SEIGNEURET : ne le prenez pas mal Monsieur KHAMLACH.

Monsieur KHAMLACH : arrêtez, je vous vois rigoler et plaisanter derrière.

Monsieur SEIGNEURET : mais ne le prenez pas mal Monsieur KHAMLACH, arrêtez. Restez calme.

Monsieur KHAMLACH : non, je ne le prends pas mal, mais vos ricanements....

Monsieur SEIGNEURET : restez calme, Monsieur KHAMLACH La police est déjà dehors.

Madame LECOUSTRE : s'il vous plait, on va passer au vote.

Monsieur SEIGNEURET : vous n'avez pas besoin d'appeler la police elle est déjà là. Alors restons calmes.

Monsieur ROUIDI : encore une fois, Monsieur VERDIER ne veut pas me répondre. Pour information, je souscris à ce qui a été dit tout à l'heure, nous avons reçu vendredi soir, 19h, en mains propres, on remercie Madame LECOUSTRE, les documents budgétaires pour pouvoir travailler pour la commission le mardi et pour le conseil municipal de ce soir. Alors l'année 2020 est une année particulière, notamment à cause de la crise sanitaire, mais pas que, elle est aussi liée au début de ce mandat qui a montré toutes ses vérités. Je ne vais pas m'attarder de nouveau sur le débat d'orientations budgétaires.

Depuis mois de juillet, Monsieur VERDIER est, et j'aurais aimé qu'il soit là pour le lui dire, toujours en campagne électorale, avec la posture d'opposants, avec toujours la même musique qui commence à fatiguer nos concitoyens : « ce n'est pas de ma faute, c'est l'héritage...ou bien les dossiers sont mal ficelés voir vides ». Récemment nous avons entendu que les tiroirs étaient vides, mais de temps en temps il faut ouvrir les placards. Vous vous cachez derrière la situation financière de la Ville, que vous qualifiez de, catastrophique, mais qui par miracle, va être prolifique en 2021-2022 et voir plus. Vous vous êtes fixé d'autres objectifs tel que la communication et l'image de soi, votre image, on en reparlera au BP. Le service rendu à la population n'est pas votre priorité. Vous avez oublié d'agir en maire, avec comme conséquences malheureuses, on l'a vécu douloureusement, la désorganisation des services de la Ville et la défaillance avec le départ en masse d'employés qualifiés qui a laissé un vide immense. Enfin l'abandon projet structurant tel que la construction de l'école Jean Macé restera dans les annales. Rien que pour ce projet, la ville se prive 1 300 000,00 € de subventions d'investissement sans oublier les indemnités qu'il faudra verser à l'architecte et aux entreprises.

Voilà quelques raisons qui nous poussent à ne pas approuver ce compte administration et bien sûr nous voterons contre.

Madame LECOUSTRE : est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Monsieur HUGUET : j'ai aussi une question. Il y aurait eu plusieurs micros, cela aurait été plus simple. Moi j'ai des questions qui concernent les chiffres qui sont dans le document Compte Administratif et non ceux qu'ils n'y sont pas. Tout à l'heure, une collègue disait qu'elle n'avait pas pu être présente aux commissions, effectivement, c'est vrai il y a 5 jours francs, mais mettre une commission entre le moment où l'on dépose les documents et le moment où il y a le conseil municipal, c'est un petit peu particulier, ce n'est pas très grave.

Moi je voudrais savoir, un petit peu, sur le compte administratif, nous est proposé de voter aujourd'hui, nous avons quand même un delta important sur quelques chiffres et j'aurais aimé quelques éclaircissements, Madame la première adjointe si cela était possible. En outre sur le 6068 qui concerne « autres matières et fournitures » on se retrouve tout de même avec un dépassement entre le budget primitif et les décisions modificatives de 100 000 €, je voulais savoir à quoi cela correspondait. Sur les contrats de prestation de services, là par contre on a une baisse de ceux-ci de 141 000 €, j'aurais bien aimé savoir à quoi cela correspondait aussi et c'est sur le 611. De même sur les locations immobilières, on se retrouve avec un accroissement de 74 000 €, c'est-à-dire un dépassement de beaucoup, puisqu'il y avait 100 000 € au budget primitif, plus des décisions modificatives et l'on se retrouve à 177 000 €

Même chose pour « frais de nettoyage de locaux », on se rend compte qu'ils ont augmenté de manière importante, enfin on va dire, non négligeable, de 15 000 €, je voulais savoir pourquoi et à quoi cela pouvait correspondre ?

Et sur le 657 363, là pour le coup, il y avait prévu et puis plus rien, je voulais aussi savoir pourquoi sur « subvention de fonctionnement à caractère administratif » il n'y a plus rien ? Est-ce que cela est lié à la nouvelle nomenclature ?

Et sur les subventions au C.C.A.S., je trouve que ces dernières ont particulièrement fondues et je voulais savoir où elles sont ?

Voilà, c'étaient les questions que j'avais à poser sur ce document.

Monsieur GUY : *si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je peux peut-être prendre la parole ?*

Monsieur HUGUET : *je préférerais que ce soit Madame la première adjointe. C'est quand même à elle de répondre. Je suis désolée ce n'est pas contre elle, mais ce n'est pas à vous d'intervenir.*

Le maire peut venir répondre aussi s'il souhaite, mais il ne veut peut-être pas. C'est à l'élu de répondre et ce n'est pas aux agents municipaux.

Monsieur GUY : *vous pouvez, s'il vous plait, nous rappeler les comptes ?*

Monsieur HUGUET : *ah oui, pas de souci, cela ne me pose aucun problème.*

La première question concernait le 611 « Contrat de prestation de services », il y en avait une aussi sur le 6068 « autres fournitures » qui a augmenté globalement de 100 000,00 €. On est passé de 253 000 € à 354 000 €

Madame LECOUSTRE : *6068 c'est le COVID 19.*

Monsieur HUGUET : *c'est-à-dire.*

Monsieur GUY : *fournitures de masques, de gel...*

Monsieur HUGUET : *pour 100 000 € ?*

Monsieur GUY : *c'est exactement le montant que l'on a eu jusqu'en novembre.*

Monsieur HUGUET : *d'accord, masques, gels et fournitures. Après sur le 611 ?*

Monsieur GUY : *contrat de prestations de services. Je ne sais plus.*

Madame BRIAND : *Monsieur DARRACQ peut peut-être répondre.*

Monsieur GUY : *on passe au suivant, on va se renseigner.*

Monsieur HUGUET : *après, je vous ai demandé le 6135 « Les locations ». Qu'est-ce que l'on a loué pour autant en plus, cela correspond à quoi ?*

Madame LECOUSTRE : *il y a des locations de véhicules, la nacelle qui a coûté très chère et c'est pour cela que l'on va en acheter une.*

Monsieur HUGUET : *pour 75 000 € ?*

Monsieur GUY : *c'est 3 000 € par mois.*

Madame FERRE : 3 000 € par mois la nacelle.

Monsieur HUGUET : et il y a quoi en plus ?

Monsieur GUY : le reste c'était prévu.

Monsieur HUGUET : là, il y a 75 000 € de dépassement. 75 000 € de nacelle ?

Monsieur GUY : non, il y en a eu pour au moins 45 000 €.

Madame LECOUSTRE : il y a eu les véhicules aussi.

Monsieur GUY : après, c'est aussi plutôt de la location de petits matériels pour travailler, des choses comme ça.

Madame LECOUSTRE : après vous avez quel compte ?

Monsieur HUGUET : après, je vous ai demandé sur « les frais et nettoyage des locaux » 6183.

Madame LECOUSTRE : ce sont sur les nouveaux locaux Kellermann.

Monsieur HUGUET : ce sont des avenants qui ont été apportés aux contrats ?

Madame LECOUSTRE : oui, ce sont des avenants et l'année prochaine, on reprendra régie certaines choses.

Monsieur HUGUET : et puis sur le 657, deux choses : sur le C.C.A.S. pourquoi cela baisse autant ?

Madame LECOUSTRE : c'est ce qui nous est demandé.

Monsieur HUGUET : je suis un peu surpris, car, je ne pense pas qu'en ce moment on est moins besoin du C.C.A.S. que les années précédentes.

Et sur le 657363 c'était « subvention de fonctionnement à caractère administratif », cette subvention a disparue, c'était une subvention pour qui, pour quoi ?

Monsieur GUY : c'était pour boucler le budget lotissement.

Monsieur HUGUET : je ne sais moi, on nous demande de voter un compte, c'est pas peut-être, je veux savoir la raison de non attribution de cette subvention qui était initialement de 223 483,21 €, je suis d'une grande précision ce soir, et on passe à zéro.

Monsieur GUY : quel compte vous dites ?

Monsieur HUGUET : 657 663. Je suis au CA page 14.

Madame LECOUSTRE : c'est la décision modificative que l'on a fait avant la fin de l'année 2020, concernant les lotissements suite à la Chambre Régionale des Comptes qui nous avait demandé d'inscrire cette somme pour boucler le budget lotissement et cela n'a pas été réalisé, nous l'avons juste inscrit.

Monsieur KUZUOGLU : c'est quel lotissement s'il vous plait ? C'est les caches à poules à Saint Jean ?

Monsieur GUY : clos des Lamberts.
On a oublié un compte encore je crois non ?

Monsieur HUGUET : c'était sur la première question que je vous avais posé Contrat de prestation de services.

Monsieur GUY : je n'ai pas la réponse.

Madame BRIAND : on n'a pas le détail.

Madame LECOUSTRE : on vous communiquera le détail après.

Madame CHOUAYB : en gros, il n'y a personne qui peut nous donner la réponse.

Monsieur KUZUOGLU : après si vous voulez voter contre et bien voter contre.

Madame CHOUAYB : c'est quand même grave car on nous demande de voter des choses sans avoir les éléments.

Monsieur KUZUOGLU : et bien voter contre.

Madame CHOUAYB : je vais m'abstenir car je n'ai pas les éléments nécessaires pour voter.

Madame LECOUSTRE : on va passer au vote s'il vous plait, merci.
C'est le ménage, contrat de prestation de services.

Monsieur HUGUET : c'est le ménage, d'accord. Est-ce qu'il pourrait être noté au procès-verbal que les élus n'ont pas été en capacité de répondre aux questions posées ? Est-ce qu'il pourrait être noté au procès-verbal que la première adjointe n'a pas été en mesure de répondre aux questions posées ? J'ai rien inventé, c'est exactement ce qu'il vient de se passer.

Monsieur POIRIER : allez-y.

Monsieur POIRIER : j'ai une dernière question sur les chiffres, puisque nous attaquons les chiffres maintenant : au compte 64118, il y a eu une explosion du budget prévu, une explosion de 473 000 € en regardant, cela correspond à des heures supplémentaires. On peut faire le calcul, mais 473 000 € en heures supplémentaires cela représente beaucoup d'heures. Est-ce que l'on peut nous dire comment sont justifier ses heures supplémentaires ?

Monsieur KUZUOGLU : c'est ce qui n'a pas été payé jusqu'à aujourd'hui et qui est payé aujourd'hui, je pense.

Madame BRIAND : je pense que ce sont des heures non payées sur l'ancienne municipalité non ?

Madame LECOUSTRE : ce sont les heures supplémentaires qui ont été effectuées pendant les animations de l'été.

Monsieur HUGUET : wahou... !!!

Monsieur POIRIER : c'est un budget.

Monsieur HUGUET : 473 000 €...boudiou !! Excusez ma surprise.

Monsieur SEIGNEURET : en période de COVID ?

Madame LECOUSTRE : on était en sous-effectifs et ils ont effectué beaucoup beaucoup d'heures supplémentaires, mais on va réorganiser

Monsieur POIRIER : c'est noté. Cela ne se reproduira pas ?

Monsieur KHAMLACH : on passe au vote ?

Madame LECOUSTRE : non, je vais répondre à Monsieur HUGUET, je n'avais pas tous les renseignements pour vous répondre, mais je vous avais bien dit que vous auriez la réponse après lors du rapport lié au budget primitif 2021.

Monsieur HUGUET : Madame LECOUSTRE, je ne vais pas être désagréable avec vous, je ne me le permettrais pas car vous êtes quelqu'un de très gentil et je vous apprécie, mais vous êtes élus, accessoirement, Monsieur le Maire est sorti, vous le représentez, vous êtes la première adjointe, je suis désolé...

Madame LECOUSTRE : oui, mais je vous avais bien dit que les réponses à vos questions seraient apportées avec la présentation du rapport lié au budget.

Monsieur HUGUET : les réponses n'ont pas à être connues ultérieurement. Je pense d'ailleurs que Monsieur le Maire, n'aurait pas plus répondu que vous. Vous devez nous répondre quand nous avons une question. Vous n'étiez pas en capacité d'y répondre, dont acte. C'est tout. Il n'y a rien de désagréable là-dedans.

4730000 € d'heures supplémentaires pour les animations, je pense que c'est relativement cher payé les animations, car accessoirement Madame LECOUSTRE, je vous ai mis en garde, Mesdames, Messieurs les élus, sur le coût des heures supplémentaires, sur l'emballage qu'il y avait à faire un certain nombre de choses. Aujourd'hui, on en voit le coût : 500 000 € en heures supplémentaires. Je suis désolé, c'est quand même impactant, ce n'est pas qu'une question de personnel et de quantité de personnel, c'est aussi également un problème d'organisation car au départ, cela a été demandé au personnel.

Je pense que personne ne peut être surpris par cet emballage, c'est triste c'est tout que l'on est balancé 500 000 € d'heures supplémentaires. C'est un constat.

Monsieur KHAMLACH : vous n'étiez pas adjoint aux finances en juillet ?

Monsieur HUGUET : Monsieur KHAMLACH

Monsieur KHAMLACH : je vous pose la question ?

Madame LECOUSTRE : est-ce que l'on peut passer au vote ?

Monsieur SEIGNEURET : il y a juste un souci ce soir, juste un souci d'ordre pratique, ce ne sont pas les chiffres, il y a un problème qui se pose ce soir sur la tenue du conseil, je suis désolé, vous avez, certes que le micro circule auprès de la minorité, mais les personnes qui suivent le conseil sur votre page Facebook en live n'entendent pas les interventions quand nous n'avons pas le micro. En l'occurrence, ce que je suis en train de dire, on ne l'entend pas, donc soit vous avez deux micros et on parle et s'est entendu par les Dunois et on est à huit clos et ils veulent écouter ce qu'il se dit, mais en l'occurrence...

Madame LECOUSTRE : alors, avant de parler vous demandez le micro.

Monsieur SEIGNEURET : mais arrêtez, vous voyez bien comment cela se passe.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur SEIGNEURET : ah ça y est c'est la saison culturelle. Regardez comment cela se passe, Madame LECOUSTRE, vous avez le micro et il n'y a que vous que l'on entend sur les réseaux sociaux.

Monsieur KHAMLACH : mais on t'entend d'ici.

Madame LECOUSTRE : on va passer au vote.

Monsieur SEIGNEURET : mais c'est vous que l'on entend sur le Facebook de la Ville, très bien.

Monsieur POIRIER : d'autant plus que cette demande a été effectuée avant le conseil municipal...

Monsieur SEIGNEURET : c'est volontaire

Monsieur POIRIER :...directement à Monsieur le Maire, il pourra l'attester, il a eu une demande par mail.

Monsieur SEIGNEURET : c'est volontaire de n'avoir qu'un micro, bien vu, bien joué.

Monsieur KHAMLACH : on passe au vote.

Madame LECOUSTRE : on passe au vote.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Monsieur le Maire indique qu'au vu du compte administratif et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020, les résultats de clôture de l'exercice 2020 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat à la clôture de l'exercice 2019 :

Excédent du budget principal (a) 1 514 297,86 €

Part affectée à l'Investissement 2 185 014,80 €

Opérations de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement (b) 23 586 094,10 €

Dépenses de fonctionnement (c) 22 830 971,18 €

Résultat de fonctionnement 2019 (d = b-c) 755 122,92 €

Excédent cumulé (d+a) 2 269 420,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde à la clôture de l'exercice 2019 :

Déficit (e) - 4 893 464,85 €

Opérations de l'exercice 2020

Recettes d'investissement (f)	9 178 462,79 €
Dépenses d'investissement (g).....	6 345 417,81 €
Résultat d'investissement (h = f – g)	2 833 044,98 €

Déficit cumulé (e + h) -2 060 419,87 €

Restes à réaliser 2020

Recettes.....	803 166,87 €
Dépenses	341 916,63 €

Solde restes à réaliser 2020 461 250,24 €

Besoin de financement de la section d'investissement - 1 599 169,63 €

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET et Madame SIHOU qui votent contre et de Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Affecte sur l'exercice 2021 le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- au besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 la somme de 1 599 169,63 €,
- au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 670 251,15 €,
- au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » la somme de 2 060 419,87 €.

BUDGET ANNEXE EAU - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture propose :

1 -D'approuver le compte administratif du budget annexe EAU qui s'établit comme suit pour l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	250 087,49 €
Recettes.....	381 511,51 €

Résultat de fonctionnement 131 424,02 €

Résultat reporté 2019 200 305,11 €

Résultat de clôture 331 729,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	174 096,59 €
Recettes.....	195 436,01 €
Résultat d'investissement	21 339,42 €
Résultat reporté 2019	-4 554,37 €
Restes à réaliser	-29 668,61 €
Résultat de clôture	-12 883,56 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	318 845,57 €

Le budget annexe EAU fait apparaître un résultat de fonctionnement de 331 729,13 €

2 - D'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Autres réserves..... 12 883,56 €

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté..... 318 845,57 €

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Madame LECOUSTRE, désignée comme présidente du conseil municipal, monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, et Madame SIHOU qui votent contre et de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du budget annexe EAU pour l'exercice 2020,
Affecte le résultat de la façon ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture propose :

1 - D'approuver le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION qui s'établit comme suit pour l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	659 723,78 €
Recettes.....	659 723,78 €
Résultat de fonctionnement	0,00€
Résultat reporté 2019	- 359 174,21 €
Résultat de clôture	- 359 174,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	680 407,20 €
Recettes.....	650 578,04 €
Résultat d'investissement	- 29 829,16 €
Résultat reporté 2019.....	- 370 956,14 €
Résultat de clôture	- 400 785,30 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 759 959,51 €

Le budget annexe LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION fait apparaitre un résultat de fonctionnement de - 359 174,21 €.

2 – **D'affecter** ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Autres réserves.....	0,00 €
001 - Résultat d'investissement reporté.....	- 400 785,30 €

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté	- 359 174,21 €
--	----------------

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Madame LECOUSTRE, désignée comme présidente du conseil municipal, monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, et Madame SIHOU qui votent contre et de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION pour l'exercice 2020,
Affecte le résultat de la façon ci-dessus.

BUDGET OFFICE DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture propose

1 – **D'approuver** le compte administratif du budget OFFICE DE TOURISME qui s'établit comme suit pour l'exercice 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	152 390,90 €
Recettes.....	152 290,35 €
Résultat de l'exercice.....	- 100,55 €
Résultat reporté 2019.....	308,28 €
Résultat de clôture.....	207,73 €

2 – **D'affecter** ce résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté.....	207,73 €
---	----------

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Madame LECOUSTRE, désignée comme présidente du conseil municipal, monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, et Madame SIHOU qui votent contre et de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve le compte administratif du budget OFFICE DE TOURISME pour l'exercice 2020,
Affecte le résultat de la façon ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 du budget principal qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
013	Atténuations de charges	83 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 784 855,00
73	Impôts et taxes	13 135 570,00
74	Dotations, subventions et participations	5 681 421,00
75	Autres produits de gestion courante	162 130,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	522 004,00
002	Résultat reporté	670 251,15
TOTAL DES RECETTES		22 039 231,15

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	5 564 055,00
012	Charges de personnel	11 480 000,00
014	Atténuations de produits	3 200,00
65	Autres charges de gestion courante	2 266 542,00
66	Charges financières	514 200,00
67	Charges spécifiques	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 425 914,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	765 320,00
TOTAL DES DEPENSES		22 039 231,15

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Proposition du Maire
10	Dotation, fonds divers et réserves	-	410 000,00	410 000,00
		-		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 599 169,63	1 599 169,63
13	Subventions d'investissement	745 257,59	3 892,00	749 149,59
16	Emprunts et dettes assimilées	-	3 590 000,00	3 590 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	57 909,28-		57 909,28
		-		
021	Virement de la section de fonctionnement		1 425 914,15	1 425 914,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		765 320,00	765 320,00
024	Produits des cessions d'Immobilisations		39 000,00	39 000,00
TOTAL DES RECETTES		803 166,87	7 833 295,78	8 636 462,65

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Déficit d'investissement reporté		2 089 257,16	2 089 257,16
10	Remboursement fonds divers			
16	Emprunts et dettes assimilés		2 300 000,00	2 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	29 424,60	284 860,00	314 284,60
204	Subventions d'équipement Versées	1 852,00	399 200,00	401 052,00
21	Immobilisations corporelles	84 077,29	2 939 118,86	3 023 196,15
23	Immobilisations en cours	226 562,74	224 000,00	450 562,74
27	Autres immobilisations financières		58 110,00	58 110,00
TOTAL DES DEPENSES		341 916,63	8 294 546,02	8 636 462,65

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT, Monsieur POIRIER, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, et Madame SIHOU qui votent contre.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2021 du budget principal au niveau des chapitres pour chaque section.

Monsieur le Maire : vous avez un rapport de présentation de 14 pages, je pense que vous l'avez tous lu, il synthétise un peu les choses. Encore une fois, il vous est présenté là en synthèse et vous a été présenté de façon détaillé en commission Ressources.

Je voudrais d'abord remercier de travail de Monsieur DARRACQ, de Madame CHEVAUCHE, de Monsieur GUY sur ce budget. Des heures et des heures de travail ont été nécessaires et aussi à toute l'équipe.

Je viendrai insister sur trois points en plus de ses 14 pages et des différents axes qui vous ont été présentés.

Premièrement, nous vous présentons un budget raisonnable et raisonné.

On est réellement sur ce budget raisonnable et raisonné. On est sur un investissement à 3,8 millions d'euros.

Nous répondons aux lignes directrices fixées. Il est raisonnable, au niveau de l'investissement, on aurait

certes aimé faire plus, mais il est raisonnable eu égard à notre niveau d'autofinancement.

Deuxièmement sur ce budget raisonnable et raisonné, on déjà un autofinancement de +1,4 million d'euros et il est nettement supérieur aux années précédentes.

Troisièmement, on met, par exemple, en recettes d'investissements, compte 13, 750 000 €, c'est prudent raisonné et raisonnable et puis avec notre volonté de maîtriser les dépenses. Nous sommes en M 57, avant nous étions en M 14, nous sommes, je vous le disais, pilote, c'est un gage de rigueur. On a fait partie des premiers à s'engager dans le département avec cette nouvelle nomenclature M 57. Bref, on a un budget qui nous redonne des marges de manœuvre.

Deuxième élément fort de ce budget, c'est qu'il se veut ambitieux en terme d'attractivité et de compétitivité. On veut des investissements à pas chers mais qui sont attendus par les Dunois, pour les habitants de Châteaudun présents et à venir baisse. Je vous parlais d'attractivité et de compétitivité c'est la baisse de la taxe foncière un peu plus 13,2% sur la taxe foncière bâtie, pareil pour la taxe foncière non bâtie, on pense notamment aux agriculteurs. On en parlera tout à l'heure, mais on pense aussi à la Z.R.D. – Zone de Restructuration Défense, toujours sur ce travail d'attractivité et de compétitivité. Sur WIKIPOWER, Monsieur LEMOINE vous présentera tout à l'heure, mais ce sont des démarches complémentaires, avec SOLIMUT, avec WIKIPOWER, on donne du pouvoir d'achat aux Dunois. On pense aussi aux bons d'achats qui ont été mis et là Madame LECOUSTRE vous en parlera tout à l'heure, sur les commerces.

Aussi avec des investissements orientés, avec l'embellissement de notre ville, par le tourisme, par son attractivité, par sa compétitivité.

Le chemin sera long mais nous commençons avec ce budget et comme je vous le disais avec des investissements pas chers, pensez aux chaises sur lesquelles on est assis, pensez à pleins de choses, à la salle SOLBAG, à ce qui a déjà été fait, sur le plan sportif, sur Châteaudun en lumières, sur tout un tas de petites choses qui ne coûtent pas trop cher qui sont maîtrisées, qui sont raisonnables et qui embellissent notre Ville pour la rendre plus attractive. C'est dans le sens que l'on va répondre aux attentes des Dunois. Avec aussi, une baisse significative des impôts qui permet de redonner de l'attractivité forte à notre ville en cette période de COVID où il y a un fort exode urbain, au moment où le sud de l'Eure –et-Loir, le Dunois, le Grand Châteaudun peut attirer plus d'entreprises, plus d'acteurs, de PARIS et d'ailleurs.

Troisièmement, après le budget raisonnable et raisonné, après nos missions en terme d'attractivité et de compétitivité, on le dit, on le répète, on met en œuvre notre programme avec les moyens qu'on nous a laissé.

La triple peine : on n'insistera jamais assez dessus : la dette plus de 23 millions d'Euros, les taux d'impôts ont été trop élevés, les dunoises et les dunois nous le disent constamment et le sous-investissement chronique sur nos routes, sur nos candélabres, etc...

Ce passé et ce passif obèrent le présent. Pensez au jardin de la rue Jardin Abbé Desjouis, vous l'avez dans la description ; le jardin Abbé Desjouis va nous coûter 381 000 € cette année. En plus, on ne peut pas récupérer la TVA, on en a parlé en commission mardi. Le legs Toma Divi 470 000 € qui a été mis dans le budget de la Ville, etc...

Ce sous-investissement chronique, il faut le rattraper sur le matériel, sur la sécurité pour la police municipale, sur les vêtements de travail de nos agents, au CTM, etc...

Ce budget est, encore une fois, axée sur le tourisme avec Chartres et d'autres acteurs. On tente d'attirer au niveau industriel et commercial, avec la création de la Z.R.D. ; les entreprises qui s'installent seront exonérées de taxe foncière bâtie, et ce pour une durée de 5 ans.

Avec aussi pour nos écoles, un Plan Pluriannuel d'Investissement avec 100 000 €, pour elles et une priorité pour l'école Jean Macé avec des travaux R2-3 ; les travaux de l'audit de BP CONSULTING seront réalisés au cours de cette année.

Voilà, je ne vais pas être beaucoup plus long, mais je ré insiste, vous l'avez dans les 14 pages, et j'ai essayé de vous les détailler, les axes de nos investissements. On a fait un P.P.I. Plan Pluriannuel d'Investissement, mais encore une fois, tout ne rentre pas car on avait pas plus de 3,8 millions d'euros d'investissement possibles mais on a 100 000 € pour nos écoles en entretien, 400 000 € pour nos voiries, ce n'était que 200 000 € avant, 400 000 € l'éclairage public, on est en période d'audit. Cet

investissement permettra des baisses de dépense de fonctionnement, peut-être de 40 à 50% demain pour nos candélabres. On entamera ensuite le processus de remplacement des candélabres pour 2022. 500 000 € pour les bâtiments, pour les 160 bâtiments, là aussi on avait sous-investi, tout cela bien sûr, hors grosse opération.

Vous voyez 100 000 € pour nos écoles, 400 000 € par an pour la voirie, 400 000 € pour l'éclairage public, 500 000 € pour les bâtiments et d'autres opérations, le tourisme, le camping, l'attractivité, les bâtiments de notre Ville, mise en sécurité des bâtiments 130 000 €, sécurité, santé, seniors, espaces verts, par exemple l'achat d'une tondeuse, etc... la GSP également dans une volonté de la récupérer. Et bien sûr on vous l'a mis en bas du tableau d'investissement, il y a des dépenses de fonctionnement qui sont liées au fonctionnement et non à l'investissement.

J'insiste sur ce passé aussi, sur Kellermann pendant 23 ans, nous en aurons pour 120 000 € par an pour le bâtiment 6, que pour la Ville de Châteaudun, pour le Grand Châteaudun c'est encore autre chose, c'est plus de 5,3 millions d'euros pour l'instant. 120 000 € par an, en investissement sur le bâtiment 6 de la Caserne Kellermann pendant 23 ans, jusqu'au 2044, en tout cas c'est prévu et contractualisé par le passé. Bref, un investissement à 3,8 millions d'euros, on aimerait faire plus, à Romorantin ils sont à plus de 6 millions d'euros, à d'autres endroits aussi, on est certes une ville sous-préfecture, mais vu le passé et vu le passif, on ne peut pas aller au-delà et vu notre niveau d'autofinancement qui n'est pas encore assez élevé, mais une volonté d'attractivité et de compétitivité.

En conclusion, je dirais, et c'est écrit dans ce rapport de présentation de 14 pages, on aura un budget prudent, exemple la D.G.F., nous avons mis un montant et on a été notifié depuis que l'on vous a envoyé le rapport, il y aura environ 160 000 € de plus. Prudent dans les recettes, prudent dans les dépenses car il y a la crise sanitaire, on vous l'a dit, on l'a écrit, on l'a répété. On a des impacts économiques et financier majeurs, qui peuvent être nombreux, qui peuvent être encore imprévus à ce jour, en avril 2021, et très importants pour notre collectivité locale, on le voit à Blois ou ailleurs, les impacts du COVID sont importants.

Voilà, on souhaite le rassemblement dans ce moment. Merci de votre attention.

Maintenant je prends les prises de parole. Qui souhaite s'exprimer sur ce budget ? Madame CHOUAYB, Monsieur MARTIN, je vais vous passer la parole, vous la prenez les uns après les autres et ensuite je conclurai et nous passerons au vote de ce budget. Madame CHOUAYB, Monsieur MARTIN, Madame KHALIL...

Monsieur KUZUOLGLU : il faut leur donner le micro, Monsieur VERDIER.

Monsieur le Maire : oui oui bien sûr. Je prends toutes les prises de parole et après je répondrai à tous. Monsieur HUGUET, Monsieur POIRIER. Cinq prises de parole. Allez-y.

Madame CHOUAYB : merci beaucoup pour votre récit de doléances. A priori c'est de la faute des autres, jamais de la vôtre, mais bon il n'y a pas de souci à force on a l'habitude.

J'ai plusieurs petites questions : alors, vous dites que vous investissez au niveau de l'éducation, au niveau des écoles, le montant est de 100 000 €, on a à peu près une douzaine d'écoles, si je ne me trompe pas, si on divise 100 000 € par 12, il nous reste à peu près 8 000 € par école, un petit peu plus, ce qui fait environ 700 € par mois. Je suis désolée, mais je n'appelle pas ça investir dans les écoles, je trouve cela un peu limite. Vous expliquerez la répartition, sachant que l'on a un dossier très important, c'est celui de l'école Jean Macé, alors vous avez beau essayé de l'étouffer en essayant de convoquer l'association des parents d'élèves de Jean Macé et de leur faire signer une pseudo charte pour ne pas qu'ils s'expriment devant les journalistes. En tant qu'élus, nous avons des contacts réguliers avec cette association et nous savons ce que vous leur avez vendu, et ce que vous leur avez vendu clairement c'est du rêve, vous leur avez menti purement et simplement.

D'ailleurs, à cet effet, Monsieur LANGLAIS, je trouve cela très décevant de votre part, car j'avais une forte estime de vous, mais à priori, je me suis trompée, une fois n'est pas coutume, la moindre des choses c'est de ne pas invectiver des parents d'élèves qui viennent se battre pour la sécurité de leurs enfants, c'est de les respecter, de les écouter, et d'essayer d'échanger dans une optique positive et de

leur apporter des réponses à leurs questions.

J'ai eu des échos, ils ont remercié Monsieur GUY, Monsieur GAUDICHAU, je crois, et deux autres personnes, par contre vous, vous leur avez énormément manqué de respect et je tenais à vous le dire. Ça c'est la première partie concernant les écoles et ne dit pas que vous investissez pour les écoles, vous ne le faites pas. Vous leur aviez dit que même si vous n'aviez que 100 000 € au niveau des écoles, au niveau des autres bâtiments, vous pourriez prendre de l'argent et le mettre au niveau des écoles. A un moment, il faut arrêter, soit on vote un budget, soit on ne vote pas un budget, il faut que chaque chose soit à sa place. On ne peut pas aller piocher 300 000 € par ci et 400 000 € par-là, à un moment, il faut maintenant se fixer un objectif, une ligne de conduite et c'est à ça que sert un budget et là nous n'y sommes pas du tout. Ça c'était la première question. Est-ce que vous êtes sérieux quand vous parlez des investissements au niveau des écoles ?

Deuxième point, je vois qu'au niveau des ventes de terrain, le budget précédent était à peu près à 1 500 000 € et là, je vois 0, donc là, je suis un peu étonnée. Cela veut dire quoi ? Cela voudrait dire qu'en fait j'assistais à une réunion avec vous tous, où vous nous disiez que vous alliez vendre des terrains de Châteaudun, et là plus rien ? Ils sont où les acheteurs ? Je ne sais pas, j'ai assisté à une réunion avec vous, j'y étais, vous parliez de vendre des terrains à tire la Rigaud : ah je vais vendre à lui, je vais vendre à lui et tellement vous avez insisté, Monsieur GUY, nous a même envoyé un document sur la prise illégale d'intérêt. Je m'en souviens très très bien. Vous avez beau nier, j'y étais.

Et j'ai une autre petite question, je vois qu'au niveau du personnel de mairie, il y a une augmentation de ce budget-là, donc ça c'est une question pour Madame BRIAND. Est-ce que l'augmentation du budget personnel de la mairie est dû à votre famille, car à priori vous avez fait embaucher votre frère, vous avez fait embaucher vos deux neveux. La question que je me pose est-ce que les 500 000 € en plus, sont destinés à embaucher le grand-père, l'oncle, la tante le petit neveu, la petite nièce des membres de votre équipe Monsieur VERDIER ? Merci.

Monsieur le Maire : merci, Monsieur MARTIN.

Monsieur MARTIN : je vais essayer de faire bref, mais des fois, c'est un peu compliqué.

Je voulais revenir sur le dernier conseil municipal, où j'étais absent, mais que j'ai pu suivre par vidéo, sur lequel vous avez bien insisté sur le « P » comme primitif ou prévisionnel et sur le « R » comme réalisé, au cas où on ne saurait pas, alors c'est juste pour détendre un peu l'atmosphère, qui me paraît un peu tendue ce soir, c'est juste pour vous dire que lorsque j'utilisais déjà le prévisionnel et le réalisé, vous n'étiez encore qu'un bébé, Monsieur le Maire, faites attention quand même, respecter et faites preuve d'un peu d'humilité et de simplicité.

Concernant le programme d'investissement, je rejoins Madame CHOJAYB. On est sur un programme d'investissement très orienté communication et image, où est la part pour nos enfants ? tout d'abord, nous avons entendu parler des travaux de Jean Macé, tranche R2-R3-R4, juste 100 000 € pour payer la facture ? J'en doute.

Ensuite, j'ai quelques questions sur des variations sur l'ancien budget, sur les mandats émis et puis sur le budget 2021.

Le compte 6184 – Versement aux organismes de formation – cela avait été budgétisé en 2020 pour 18 920 €, il a été émis des mandats pour 3 580 €, il y a une nouvelle proposition qui est faite pour le budget 2021 pour 45 000 €, ce qui représente sur la variation les mandats émis en 2020, 1 157 %. Il y a des frais d'acte et de contentieux de 50 000 €, il a été émis 35 000 € en mandat, on a une proposition à 175 000 € ce qui représente une variation sur le mandat émis en 2020 de 395%. Fête et cérémonie, foires et exposition pour faire un packaging, globalement les fêtes et cérémonies augmentent sur le budget émis en 2020 et mandaté de 43% et foires et expositions de 2 000%.

Les charges de personnels, alors, j'ai émis le sujet en commission mardi soir, le personnel diminuerait de 5% de 2020 à 2021 et la masse financière, elle, elle augmente de 4,71 % et non pas 4,59% comme j'ai dit en commission. La question c'est comment on justifie cela ? Et j'ai des questions qui sont liées derrière, c'est surtout sur les charges, en 6451, il y a une cotisation à l'URSAFF, qui elle augmente de 34% par rapport à l'an dernier, alors qu'est-ce que vous prévoyez, un contrôle URSAFF et des amendes ?

Parce qu'augmenter le volume de l'URSAFF de 376 000 €, ça commence à faire un peu et puis la cotisation ASSEDIC à 41 000 € alors qu'il y a 0 d'émis en 2020 ?

Les autres charges de gestion courante, vous l'avez dit, elles augmentent de 40 % et puis quelque part on y voit l'intérêt moratoire et les pénalités sur marché. Alors lors de votre vidéo du 02 avril, concernant l'héritage financier très coûteux, vous évoquez Pasteur, Kellermann, le legs Toma Divi et le licenciement. Or hormis le jardin Abbé Desjouis 381 000€, on a échangé mardi, bâtiment Kellermann 120 000 €, alors est ce que c'est 120 000 € ou 122 000€, car dans le budget c'est 122 000 €, vous savez j'aime bien les chiffres précis. Une ligne frais d'actes et de contentieux qui passe de 50 000 € au budget 2020, pour 35 000 € de réalisé, à 175 000 €, soit 250%, est-ce que c'est Pasteur qui est compris dedans ? Rien ne semble être mentionné ni pour le legs ni pour le licenciement. Quant est-il exactement ?

Et une dernière ligne, bien sûr, vous ne communiquez pas sur les intérêts moratoires sur les pénalités de marché qui vous incombent, ainsi qu'à vos co-listiers, tenus pour 200 000 € sur ce BP, qui au passage, me semble extrêmement sous-estimés, car vous nous avez dit lors de la séance du 17 décembre que ce coût se situerait aux alentours des 400 000 €.

J'alerte sur la responsabilité de vos co-listiers, qui vous suivent comme un seul homme, et ça c'est normal, mais qui statuent sur le devenir d'une école avec un document intitulé « Capacité d'accueil des élèves », tableau mensonger et manipulé et bien différent de la réalité du terrain mais toujours en ligne sur le site de la Ville et accompagné de la délibération. Attention, j'attire votre attention sur le fait que les documents qui sont transmis doivent être exemplaire afin de statuer sur les délibérations en toute honnêteté et ce, suite à ce constat, je vous indique que tous les documents que vous nous transmettez seront examinés, vérifiés avec la plus grande attention.

Monsieur le Maire : merci Monsieur MARTIN. Madame KHALIL, après, il restera deux orateurs.

Madame KHALIL : mesdames, messieurs bonsoir. Alors votre premier budget aurait dû être le reflet de vos promesses électorales, mais il est finalement le reflet de l'inertie dans laquelle vous entraînez notre Ville.

Il n'indique aucune ligne directrice en matière de politique scolaire, de politique de santé, de politique en direction de la famille, ou même pour les seniors, pour l'urbanisme, ou même pour l'aménagement du territoire qui sont les compétences premières de notre collectivité.

Vous décrivez, bien évidemment, une situation budgétaire soit disant dégradée pour justifier de cette inertie. Sachez que tout ce que vous décrivez n'est qu'une question de bon sens et de gestion des deniers publics. Apprenez que l'on n'engage pas une dépense qui ne sera pas réalisée dans l'année.

Vous parlez, effectivement, du legs de Madame DIVI, mais faute de projet l'argent n'a pu être engagé. D'ailleurs, dans ce domaine, comme l'a indiqué Monsieur MARTIN, vous n'indiquez pas dans votre budget, le montant exact inscrit pour les indemnités dues à l'architecte et des entreprises qui ont vu leurs marchés annulés pour le projet Jean Macé. Ceci est bien réel et bien votre héritage depuis quelques mois.

Tout cela dans un seul objectif, de masquer votre incompétence à gérer notre ville, à porter une ambition plus facile. Vous donnez l'impression de découvrir le fonctionnement des finances publiques sur chaque dossier, ce qui en dit long sur votre implication en tant qu'élus régional, notamment. Et pourtant c'est l'héritage des budgets 2018 et 2019 qui ont permis d'assainir la situation difficile pour notre ville à l'horizon 2022. Vous auriez pu et dû poursuivre une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, contrairement à l'augmentation que vous avez déjà menée en 2020 et que vous proposez de nouveau ce soir.

Je sais bien que mes propos vont vous déplaire, mais c'est le plein exercice de la démocratie qui ne cautionne pas la parole bridée mais uniquement les paroles construites pour servir de propagande, répéter des contre-vérités n'en feront jamais des vérités.

C'est pour ces raisons, bien évidemment, que nous voterons contre votre proposition de budget ce soir.

Monsieur HUGUET : monsieur VERDIER, j'avais un certain nombre de questions à vous poser, mais vu le mode de fonctionnement, c'est extrêmement compliqué de poser 50 questions auxquelles, on n'aura

probablement pas de réponses. Ce n'est pas très simple d'avoir qu'un micro, pour s'exprimer de façon claire et accessoirement de pouvoir rebondir sur certaines de vos réponses, ce qui permet normalement d'avoir un réel débat au sein de cette assemblée.

Vous venez de faire remarquer que les années précédentes, les équipements de protection et les vêtements de travail du personnel étaient nettement insuffisamment importants au niveau de l'investissement, au budget prévisionnel, vous le baissez, CA 2020, on est à 24 000 € et on passe à 18 750€. On ne peut pas dire vraiment que ce soit une amélioration des conditions de travail du personnel ou au moins pour ce qui est des vêtements de travail du personnel.

Egalement, pour rebondir sur la partie scolaire que l'on baisse aussi, bien entendu sur les fournitures scolaires, il ne me semble pas qu'il soit prévu que les écoles soient fermées sur l'année en cours, même si effectivement, il y a eu une semaine de fermeture.

Je constate aussi pour la culture que pour la médiathèque, où nous avons toujours investi sur le fond de livres, baisse de manière drastique. Vous me direz la médiathèque est fermée, les livres ne s'abiment pas, oui, mais un fond cela se renouvelle pour être à la page, et il me semble que votre but s'était d'y être mais visiblement pas dans tous les domaines.

Après, j'ai quand même quelques petites questions à vous poser concernant ce budget : je suis surpris qu'au budget prévisionnel, on baisse d'autant la partie alimentation, car globalement, ça concerne les enfants, à moins qu'il y ai eu une baisse drastique des inscriptions au sein des écoles, sur le budget, et sur l'année, on ne va pas avoir, globalement, de fermeture comme l'année précédente, du moins je le souhaite.

Pour rebondir sur ce que vous disiez tout à l'heure, sur l'installation, au sein de notre commune, d'un certain nombre de service qui ont été mis en valeur, en partenariat, entre les professionnels de santé et la ville de Châteaudun, d'ailleurs, je tiens à les remercier pour leur investissement, puisque vous ne l'avez pas fait tout à l'heure. Sachez, quand même, Monsieur VERDIER, que les professionnels de santé qui s'investissent, s'investissent en plus de leur travail quotidien. Je tiens à remercier, les médecins, les infirmières, accessoirement les confrères, pour leur investissement et tous les professionnels qui s'investissent dans le cadre malheureusement de cette pandémie COVID.

Pour rebondir sur ce qui a été dit tout à l'heure, sur l'école Jean Macé, on voit des frais de contentieux qui s'envolent 175 000 €, y a-t-il d'autres contentieux au sein de la commune que ceux qui concernent les marchés de l'école de Jean Macé ? Merci de me répondre ? On passe quand même à 175 000 € de prévisionnel, et je pense malheureusement que nous allons les dépenser.

Pour ce qui a été dit par un autre élu tout à l'heure, effectivement, il est prévu des intérêts moratoires et de marché qui n'existaient pas avant, je pense que cela concerne principalement l'école Jean Macé, même s'il semblerait que cela concerne un petit peu la salle de sport de Pasteur.

J'espère que j'aurais une réponse.

Et puis, je ne vais pas vous en poser plus, car si je reprends toutes les lignes que j'ai soulignées, je vais avoir beaucoup de mal à avoir les réponses.

Tout ça pour dire que, malheureusement, je pense, mais je ne vais pas tout dire car sinon la dernière personne qui va intervenir n'aura plus rien à dire, je suis un petit peu surpris.

Je voudrais juste finir sur ça.

Sur le BP 2021, il n'y a aucune subvention d'investissement de prévu. Surprenant.

De même le montant total de l'emprunt, où sont passés, ce que vous venez de faire voter à l'instant, les affectations qui ont été faites il y a deux minutes ? Elles semblent avoir disparues de votre document de synthèse.

Et puis, je rejoins mes collègues, il est très compliqué en une demi-journée de regarder le budget. C'est une évidence. Est-ce fait exprès, je ne sais pas, mais je vous rappellerai une seule chose, et là pour le coup vous êtes le seul à pouvoir répondre à cela et non pas les autres élus : vous vous êtes plaints, et je pense que vous aviez raison, Monsieur VERDIER, pendant six ans, du comportement de notre maire précédent qui nous donnait les documents pas vraiment en avance, mais force de constater que vous êtes meilleur que lui dans ce domaine. Même si Monsieur VENOT nous donnait les documents

tardivement, les commissions étaient au moins une semaine avant le conseil municipal, donc nous avons les documents au moins, allez on va dire, 10 jours avant le conseil, ce qui nous a laissé le temps d'en discuter et de voir un peu les documents au niveau de la commission et de pouvoir se projeter ensuite.

C'est quand même très compliqué, effectivement, je suis d'accord, de recevoir, même s'ils ont été gentiment apportés à 19h12, juste avant que la pharmacie ne ferme, pour ma part, le vendredi soir. Ce n'est quand même pas très correct.

Même si l'on est pressé, je le comprends, même si c'est toujours très compliqué de réaliser un document budgétaire, et je sais ce qu'il en est, c'est pas simple mais par respect pour l'ensemble des élus, on aurait peut-être pu faire autrement, au-delà de la difficulté de la réalisation de ce document.

Après, je ferai juste un petit aparté très très court. Je tiens à remercier Madame CHHAN, je peux donner son nom, puisqu'elle ne fait plus partie des effectifs, qui s'occupait des finances de la ville de Châteaudun et c'est à elle qu'on doit le fait d'être passé en M57 et non pas la volonté de quelqu'un d'autre, je la remercie et c'est d'ailleurs fort dommage qu'elle nous est quittée.

Cela juste permet de rebondir sur l'augmentation de dépenses de personnel car globalement le personnel compétent, nous l'avons chassé.

Je vous remercie.

Monsieur POIRIER : Monsieur le Maire merci. Juste avant d'attaquer réellement le budget, un point sur l'organisation de la soirée. Je vous ai sollicité afin que l'on puisse avoir plusieurs mircos en circulation, afin de donner vie à un échange. Vous n'avez pas souhaité répondre à mon mail qui certes est arrivé relativement tardivement, mais comme les documents, comme la commission, mais comme la plupart des choses qui sortent de la mairie. Cela aurait permis d'avoir un réel débat, de fluidifier et de gagner du temps et d'avoir des réponses aux questions qui vous sont posées, ce qui n'est pas toujours le cas, vous concernant.

Je rejoins mes collègues concernant le temps d'analyse au budget, alors, certains de vos élus hochent de la tête, battent la mesure, rigolent, cancanent, mais bon, j'aimerais bien savoir qui, parmi eux, a pris le temps de lire les documents, n'est-ce pas Madame FERRE ?

Et concernant la prise de parole que vous avez faite et concernant l'héritage, vous savez Jaurès, qui aimait la lecture, disait : « quand les hommes ne peuvent pas changer les choses, ils changent les mots ». Malheureusement, vous étiez conseiller municipal, vous saviez la situation la ville, en tout cas un minima, où alors vous n'aviez pas travaillé, ça aussi on peut l'entendre. En tout cas il est trop facile de citer et de critiquer le passé, vous avez largement bu la tasse, maintenant il faut relever les manches, relever le défi et en avant.

Concernant les orientations budgétaires, je pense que nous avons largement fait le tour et exprimer notre sentiment lors du débat d'orientations budgétaires, lors du dernier conseil municipal, vous aviez balayer d'un revers de la main la plupart de nos questions, estimant vraisemblablement qu'il n'était pas nécessaire d'y répondre, bien ce soir, je persiste sur un certain nombre de questions.

Dans un premier temps, c'est un budget qui nie la crise. Nous ne nous savons pas quel est le poids de la crise sanitaire, économique et social que nous traversons. Vous n'avez pas jugé nécessaire d'établir un tableau des dépenses COVID. On a demandé à plusieurs reprises. On est donc aujourd'hui globalement 100 000 € d'achat pour du gel hydro alcoolique mais ça reste très flou. Alors même sans en connaître exactement le coût, vous vous permettez d'établir votre budget primitif 2021, en vous appuyant, de façon arbitraire et aléatoire sur un compte administratif 2020 bouleversé fortement par cette crise sanitaire.

Malgré tout, vous effectuez une coupe franche sur certaines lignes stratégiques de ce budget de fonctionnement. Comment, par exemple, pouvez-vous expliquer la baisse sur l'alimentation (14%), alors que les écoles qui avaient été fermées en 2020 pendant plus de deux mois ne le seront pas cette année, ou pour le moins pas encore. La subvention de fonctionnement du C.C.A.S. qui diminue de 12%. En ces temps troublés, la précarité, sauf erreur de ma part, ne réduit pas. Je ne parle pas des associations, nous aurons l'occasion d'en discuter, tout à l'heure, avec Madame FERRE, pour lesquelles vous supprimez 35% par rapport aux prévisions de 2020, je l'ai dit, nous aurons l'occasion d'en débattre

lors des prochaines délibérations.

En pleine crise COVID, et c'est une question de plus que je vous pose, vous réduisez de plus de 24% les frais de nettoyage des locaux. Il est important de pouvoir justifier ce choix, qui sauf erreur de ma part, nous étions engagés sur des marchés.

Et malgré ces baisses drastiques, vous qui nous défendez un budget raisonnable et raisonné, et ce sont vos mots, vous trouvez le moyen d'augmenter les dépenses de fonctionnement par rapport au compte administratif 2019 et aux prévisions budgétaires 2020. Augmentations, cela a déjà été dit, je vais passer rapidement, mais qui se traduisent notamment par une augmentation des charges de personnel, 3,51%, ce qui n'est pas négligeable. Il est important que vous puissiez justifier cette hausse, combien d'emplois créés, quels postes, quelles catégories, où seront-ils affectés. Cette question est d'autant plus importante, car quand on voit, et Thierry MARTIN l'a dit, la hausse spectaculaire des cotisations URSAFF et ASSEDIC. J'attends votre réponse sur ce point.

En tout cas, pour la partie fonctionnement, c'est un budget qui ne semble ni prudent, ni raisonnable, ni raisonné, mais bien un budget déconnecté de la réalité. Un budget sur lequel nous sommes inquiets sur vos capacités, sincèrement on vous le dit, vos capacités à le boucler en l'état.

Concernant l'investissement et c'est tout autant intéressant. Nous constatons une baisse des dépenses réelles d'investissement par rapport aux prévisions budgétaires 2020 qui s'accompagne bien évidemment d'une baisse des dépenses d'équipement de près de 32 %. Toujours dans les informations que vous menez, et pour lequel nous n'avons pas le détail, vous nous expliquez qu'il y a un reste à réaliser de 341 916,63 € persiste depuis l'exercice 2020, mais nous n'en connaissons ni les tenants ni les aboutissants. Ensuite vous évoquez quelques priorités pour l'avenir de Châteaudun, il est important, sur l'ensemble du tableau qui nous est fourni, de nous donner, en tout cas de nous dire comment ont été calculées les estimations qui nous ont été données. Il n'y a pas l'air d'y avoir de dossiers concrets, pas d'études réelles effectuées.

Avec quand même, plusieurs éléments à saluer et il faut dire les quelques choses qui vont bien. Je note, par l'exemple, le ponton et l'extension d'un local pour le Canoé Kayak, les moyens investis pour la voirie, que ce soit sur l'acquisition de véhicules ou sur le programme de travaux. Bref, il y a divers sujets autour desquels nous pouvons vous retrouver.

Cependant, il y a quelques questionnements sur le sens de vos priorités. 27 000 € pour un site internet, c'est beaucoup d'argent, je vous enverrai un devis, car je pense que c'est intéressant de le faire pour 27 000 €. L'école, alors permettez-moi de m'y arrêter un instant. Madame CHOUAYB l'a dit, mais je crois que cela mérite encore un temps de discussion. Vous êtes le roi des volts faces, mais ça inutile de le répéter. Après des longs mois de silence, vous avez enfin dénié recevoir les parents d'élèves il y a quelques semaines, mais fidèle à vos façons de faire, vous leur avez fait signer la charte du silence. Si nous poussions le vice, mais cela a déjà été fait par cette assemblée, nous pourrions rapprocher ces méthodes à celles de certain régime opposé à la démocratie.

Je pense aussi, qu'il est important de saluer le travail des agents, des directions et certains sont dans cette salle, qui ne cessent d'essayer de faire avancer ce dossier et avec une réelle bonne volonté, là où certains de vos élus, un en particulier, il l'a encore démontré hier soir face aux parents, avancent oui mais à reculons.

Monsieur VERDIER, vous avez pris des engagements, et ce n'est pas la première fois que vous discréditez la part au public, mais je pense qu'à un moment il faut les respecter. 100 000 €, si on s'en tient à votre tableau, 100 000 € sont affectés pour l'ensemble des écoles de votre Ville, et comme l'a dit Madame CHOUAYB, cela représente peu pour réaliser R2 et R3, et je la rejoins. Votre élément de réponse, c'est de dire, on a une capacité de réaffecter une certaine somme pour arriver à la somme de 158 000 €, je reprends le tableau, à l'entretien des divers bâtiments communaux, cela ne suffit pas, je pense qu'il faut clairement vous engager ce soir à affecter la somme allouée, à effectuer courant de l'année 2021 et j'irai plus loin, en disant avant la rentrée de septembre, à réaliser les travaux pour rassurer l'ensemble du corps enseignant, pour rassurer les directrices, pour rassurer l'ensemble des parents d'élèves et des enfants qui y sont scolarisés. On a trop joué et il est maintenant important de clarifier les choses.

Vous évoquez, vous l'avez répété dans vos propos introductifs, un certain nombre de Plan Pluriannuel d'Investissements, on a aucune information sur ce sujet, aucun détail et il est important de le clarifier

pourtant.

L'investissement : comment se fait-il que ne figure aucune subventions d'investissement attendues ? Sur le compte 13, on passe à 3 000€. C'est pourtant contradictoire, il semblerait que vous soyez acharné sur les demandes de subvention, qu'au vue des décisions prises dans le cadre de vos délégations qu'il nous sera demandé d'approuver, vous avez déjà effectué deux demandes pour lesquelles on ne connaît pas le montant et c'est dommage.

Qui plus cette année de demande de ne pas intégrer de demande de subvention d'investissement, car les collectivités qui voulaient investir, en avait particulièrement la possibilité par le biais du plan de relance. Là, encore, il ne vous a pas paru nécessaire de solliciter l'état, aucun dossier déposé au titre de la D.S.I.L. de novembre, toujours pas pour la D.S.I.L. énergétique de fin janvier, et je pense et je le répète, que cela aurait dû être une priorité.

Au lieu de la prudence, vous endettez la Ville. Vous qui aimez répéter que face à la grande difficulté financière de la Ville, vous nous demandez, de vous autoriser, la règle loyale et que c'est le seul moyen pour vous d'équilibrer un budget d'avoir un recours à l'emprunt supérieur à notre capacité de remboursement, avec une inscription de 3 590 000 €.

Je suis désolé, mais nous n'avons véritablement pas la même définition de la prudence. J'irais même un peu plus long en disant que nous avons le sentiment que vous naviguez à vue, en disant : on verra, oui mais il faut être prudent, on ne sait pas. Oui sur certains chiffres, cela ne vous dérange d'attribuer des montants qui, pour le coup, eux ne sont pas prudents.

Vous savez bien gérer, c'est à la fois d'avoir une vue d'ensemble mais aussi le souci du détail et ce dossier, il manque très largement de détail.

En sommes, double dégradation. Avec d'un côté, je l'ai dit variation de l'endettement de l'autre la baisse de l'investissement réel, mais vous nous expliquez que tout va bien, que la mariée est belle, or la vérité, Monsieur le Maire, c'est que Châteaudun est en marche vers la faillite.

Fort de toutes ces incohérences et d'autres incapacités à répondre à des questions d'ordre budgétaire, lors du compte administratif 2020 qui ont été posées à Madame LECOUSTRE, vous comprendrez que nous voterons contre ce budget primitif.

Monsieur le Maire : *merci à tous pour vos points de vue ou éléments. Je vais essayer de répondre point par point et après on passera au vote du budget.*

Par rapport à la première intervention : les chiffres parlent d'eux-mêmes par rapport à l'héritage, au passé, les déficits 120 000 € pour Pasteur, 380 000 € pour le square Abbé Desjouis etc... 120 000 € pour le bâtiment 6 Kellermann, 122 000 € merci Monsieur MARTIN. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Quand je parlais d'un investissement, l'idée c'est qu'il y ait 600 000 € d'investissement global pour nos bâtiments dont 100 000 € pour école hors grosse opération. En plus, bien sûr, il peut y avoir des opérations. Le mobilier, les ordinateurs, etc... il y a 60 000 € de mémoire pour ordinateurs pour 2021 hein Rodolphe ? Voilà.

Sur la vente de terrains, 1 500 000 € c'est justement dans notre rapport de présentation, c'est indiqué au bas de la page 2 ou en haut de la page 3 : « enfin la vente d'1,5 million d'euros de terrain en 2020 a permis de consolider le budget de l'ancienne municipalité seulement de manière exceptionnelle ... », je vous renvoie à la page 6 du rapport de synthèse du budget primitif. Nous indiquons que ce n'est pas de manière sérieuse de boucler un budget, c'est quelque chose d'exceptionnel et non, on ne vendra pas deux fois les terrains, ils ont été cédés à l'intercommunalité.

Madame CHOUAYB : *c'est pas ce que vous disiez.*

Monsieur le Maire : *sur la deuxième intervention Monsieur MARTIN, « Prévisionnel, Réalisé », bon d'accord.*

Programme d'investissement très orienté communication, image, bon je ne pense pas que sur 3,8 millions d'euros, il y aura du concret, des voitures pour notre police, et beaucoup d'autres choses. On aurait aimé en mettre plus, j'entends vous êtes tous prêts à la dépense. Globalement, vous mettriez, je

ne sais pas combien de millions d'euros emprunts supplémentaires, une orientation un peu extrême et qui nous mettrait en faillite.

Après sur toutes vos questions sur les comptes, Monsieur MARTIN, on avait dit de poser les questions entre la commission et aujourd'hui, Monsieur GUY n'a pas reçu de questions.

Sur les frais d'acte 175 000 €, déjà, le gymnase Pasteur c'est 120 000 €, plus environ 3 000 € de frais d'avocats, etc...plus les frais annexes, on est autour de 130 000 €, plus le licenciement. Donc voilà. Pasteur nous coute très cher.

Sur les charges de personnels, redites moi, 5%, etc...je ré insiste, mais là aussi c'est encore une fois pour être prudent en dépenses et en recettes. On veut être plus précautionneux. Je vais donner l'exemple de la Dotation Globale de Fonctionnement où on avait affiché un chiffre X et on est à 160 000 € au-dessus, un delta vient de nous être notifié il y a deux trois jours.

Sur les charges de personnels, j'y reviendrai encore tout à l'heure, mais on est à peu près au même étiage qu'au 31 mars 2020. De mémoire on est à 2 750 000 € exactement, pour nous, mars 2021, en charges et en salaires pour la Ville et l'an dernier, le chiffre était à 2 761 000 €. Donc pour l'instant on tient il faut que l'on soit prudent, encore une fois, en dépenses et en recettes.

Charges de gestion courante + 40% et je ré insiste sur les 122 000 € de Kellermann.

Madame KHALIL franchement vous n'avez pas fait grand-chose pendant toutes ces années.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Maire : *vous dites sur les séniors, on est arrivé, avec Amandine OUFFKIR, il y avait 250 séniors recensés, on est à plus de 2 000 aujourd'hui, le B.I.S. a une vraie vie.*

Monsieur ROUIDI : *c'est pour ça que la moitié n'a pas eu le bon ?*

Monsieur le Maire : *la moitié ? il y en a que 6 qui n'ont pas eu le bon.*

Monsieur ROUIDI : *il y en a bien plus de 6.*

Monsieur le Maire : *on a 2 000 séniors recensés, on était tout à l'heure avec la C.P.T.S. avec le Docteur JOSEPH, il a encore félicité le travail du B.I.S., rue de Sancheville. On a mis ce service dans des locaux plus spacieux, etc... on a essayé en quelques mois, le travail fait est considérable. Amandine ne peut être parmi nous ce soir, malheureusement, mais le travail a été colossal. Tous les élus sont passés pour passer des coups de fil, le samedi, etc...*

Alors, la Résidence Loyseau : faute de projet, bah oui sur le legs de Toma Divi, les dépenses n'ont pas été engagées, bah oui, vous n'avez rien fait. Donc, voilà, la résidence Loyseau a des bâtiments qui vieillissent. Il fallait avoir un projet et le faire sur la résidence Loyseau. Alors, on le met sur 2022 car on a pas les sous, on a pas l'argent, on a pas assez de finances.

Après, vous reprenez de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, je réponds la même chose que sur la partie salaire, on est au même niveau, fin mars 2021, on est à 10 000€ près par rapport à 2020. On va encore une fois essayer d'être le plus précautionneux possible.

Sur Monsieur HUGUET, déjà, par rapport à vos questions, il y a beaucoup de points qui ont été évoqués en commission.

Sur le budget prévisionnel, il y a beaucoup de choses qui sont en investissement, par exemple, pour la police municipale et leurs véhicules, ils avaient 270 000 kms, au C.T.M. c'est pareil, on a 6 véhicules à l'état d'épave. Pour le personnel de la PM, ce sera la première dotation, il y a beaucoup de choses que l'on a essayé de mettre en investissement et beaucoup moins en fonctionnement. Pareil sur les fournitures scolaires, la baisse des fournitures scolaires, ici aussi on le met en investissement, encore une fois l'idée c'est de mieux gérer notre Ville, de récupérer la TVA, qu'on ne récupère pas sur le square Abbé Dejours, sur les 380 000 €

Monsieur ROUIDI : *mais vous vouliez l'avoir à 0 € ? Vous vouliez l'avoir gratuit ?*

Monsieur le Maire : c'est pas ça. Il aurait couté moins cher si on l'avait fait en régie, on aurait récupéré la TVA et on aurait pas 380 000 € en moins.

Ce saucissonnage de la précédente municipale entre la Ville, l'Office, le Grand Châteaudun, nous a coûté si cher et qui nous coutera si cher, 23 ans pour Kellermann.

Monsieur ROUIDI : commencez à travailler.

Monsieur le Maire : commencez à travailler, c'est facile. Alors, vous vous choisissez des grands projets. Il y en a un qui me disait : « Châteaudun c'est le petit Versailles ». On fait un petit Versailles et après on se dit comment on va régler la facture ?

La Caserne c'est trop cher, au lieu de ça on a fait un achat à tempérament.

Sur les fournitures scolaires, ici aussi, en investissement, cela coûte moins cher à notre Ville et on peut récupérer la TVA.

Pour la médiathèque, c'est pareil, récupération de TVA, on est plus sur cette logique-là, on passe plus de choses en investissement.

La question sur l'alimentation de ce budget primitif, on est sur des demandes au regard des demandes réalisées, c'est ce que nous dit Monsieur PERINEAU et il y a un peu moins d'enfants dans nos écoles du fait du COVID et un peu moins d'enfants à la cantine depuis un petit moment.

Monsieur ROUIDI : vous voulez fermer une école c'est pour ça.

Monsieur POIRIER : oui, mais vous avez vu la baisse.

Monsieur Le Maire : sur les frais de contentieux. Je ne vous ai pas interrompu, messieurs.

Sur les frais de contentieux, on en a encore parlé la semaine dernière c'est SMACL : 25 000 €, on est en appel, on reprend encore 25 000 €. Je ne reviens pas sur le gymnase Pasteur, etc.

Sur la subvention d'investissement, je le redis, on l'a mis dans le rapport de présentation page 2, l'an dernier subvention d'investissement, recettes d'investissement, compte 13, la municipalité avait mis 2,8 millions d'euros, 2,8 seulement 600 000 € ont été perçus.

Madame KHALILI : 2 000 000 € pour Jean Macé. A un moment il faut savoir, effectivement c'est un choix.

Monsieur le Maire : les chiffres sont là. Et avec la M54, vous n'auriez pas pu faire ça.

Monsieur ROUIDI : c'est sur l'école Jean Macé.

Monsieur le Maire : je ne vous ai pas interrompu, je vous ai écouté religieusement même si des choses incorrectes ont été dites.

Madame CHOUAYB : mais vous ne répondez pas aux questions.

Monsieur le Maire : sur les dépenses de personnels.

Madame CHOUAYB : cela ne vous dérange pas de gaspiller de l'argent pour la famille de madame BRIAND ? Ça, ça ne vous pose pas de problème, d'embaucher son frère, d'embaucher ses neveux, cela ne vous pose pas de problème. Là il y a de l'argent pour faire ça.

Monsieur le Maire : Madame CHOUAYB, on ne vous a pas interrompu. Madame CHOUAYB, on ne vous a pas interrompu.

Madame CHOUAYB : et bien moi je vous interromps. Je vais recevoir un avertissement, c'est pas grave

Monsieur le Maire : ce sera votre deuxième !

Madame CHOUAYB : c'est pas grave je vais le jeter comme d'habitude.

Monsieur le Maire : oui comme votre masque !

Madame CHOUAYB : quoi comme mon masque ???

Monsieur le Maire : sur les dépenses de personnels.

Madame CHOUAYB : je pense que vous êtes très mal placé pour me parler de masque. Vous êtes mal placé pour me parler de masque...

Monsieur le Maire : madame CHOUAYB.

Madame CHOUAYB : ... vous êtes partis devant des personnes de 70 ans, dans le quartier, et vous avez enlevé votre masque et j'ai des témoins. Alors ne venez pas me parler de masque.

Monsieur le Maire : ce n'est pas vrai, alors !!

Madame CHOUAYB : si c'est vrai, si c'est vrai.

Monsieur le Maire : madame CHOUAYB, s'il vous plait.

Madame CHOUAYB : si c'est vrai, vous avez mangé votre sandwich.

Monsieur le Maire : ce sera noté au procès-verbal, Madame CHOUAYB n'a pas su se tenir.

Madame CHOUAYB : notez-le. Mais oui Madame CHOUAYB a pris la parole.

Monsieur le Maire : elle aura un deuxième avertissement.

Madame CHOUAYB : moi aussi, je vais vous faire une lettre recommandée et vous envoyez un avertissement, parce que vous mettez des photos d'enfants mineurs sur TIC TOC. Là par contre, l'avertissement, vous allez l'avoir et la plainte à la gendarmerie elle va suivre. Les enfants du quartier, ce ne sont pas des bêtes de foire que l'on met sur TIC TOC

Monsieur le Maire : Madame CHOUAYB merci.

Madame CHOUAYB : oui Madame CHOUAYB, quoi ?

Monsieur le Maire : sur les dépenses de personnels, vous l'avez tous posé cette question, je vous ai répondu. Je ré insiste, total des salaires chargés était de 2 749 250 € fin mars 2021, il était, fin mars 2020 à 2 761 289 €, donc on est pour l'instant sur un même étiage. On est encore prudent, on ne sait pas où le COVID, nous mènera.

Monsieur SEIGNEURET : monsieur le Maire, s'il vous plait ?

Monsieur ROUIDI : il a le dos large le COVID.

Monsieur le Maire : sur la dernière intervention de Monsieur POIRIER, alors. Je trouve que vos remarques n'appellent pas forcément de réponse, en tout cas les premières.

Oui, vous n'avez rien demandé en commission et là vous dites : on vous pose des questions et vous n'apportez pas de réponses. Je ne vous ai pas vu poser de question sur le budget en commission.

Madame CHOUAYB : *on n'a pas posé de questions parce qu'on...*

Monsieur le Maire : *vous dites que l'on nie la crise, pas du tout, on ne la nie pas, on est encore une fois précautionneux et prudent.*

Sur l'alimentation : vous dites coupe franche – 14%, je vous ai répondu. Je le redis. On répond à la demande du responsable de la cuisine Monsieur PERINEAU. On est sur cet étiage là sur l'alimentation. Vous dites : on n'a pas de dossier concret, mais nous non plus, je suis désolé. C'est encore une fois un héritage de l'ancienne municipalité où les estimations ont été faites un peu au doigt mouillé et puis ça dépassé, ça dépassé, ça dépassé.

Monsieur ROUIDI : *il faut ouvrir les placards.*

Monsieur KHAMLACH : *ils sont vides.*

Monsieur le Maire : *mais ils sont vides les placards Monsieur ROUIDI.*

Monsieur ROUIDI : *ouvrez les placards.*

Monsieur le Maire : *sur les engagements...*

Monsieur POIRIER : *la question s'est pas tant...*

Monsieur le Maire : *Monsieur POIRIER, je ne vous ai pas interrompu.*

Monsieur POIRIER : *attendez...*

Monsieur le Maire : *vous voulez un coût. Vous êtes passés de Jaurès à Macron en quelques minutes.*

Monsieur POIRIER : *n'importe quoi.*

Monsieur le Maire : *je suis désolé, on n'a pas de planche à billets. Je ne savais pas que vous étiez Clément le Rouge ou Monsieur POIRIER le Rouge, mais nous on se doit d'être responsables et gestionnaires.*

Vous dites dépensez plus, ok dépensez plus !!

Monsieur POIRIER : *non, je ne dis pas ça.*

Monsieur le Maire : *on n'a pas de planche à billets. Vous dites tout et son contraire dans la même phrase.*

Monsieur POIRIER : *non.*

Monsieur le Maire : *sur les subventions d'investissements, vous mélangez subventions d'investissements et subventions de fonctionnement. Des subventions d'investissements, on en a. Encore une fois, vous êtes contradictoire. Vous dites plus d'investissements, plus d'emprunts, d'accord, mais on s'endette plus, etc... enfin voilà.*

Nous, encore une fois, on a essayé d'avoir un budget maîtrisé et équilibré.

Je vous rappellerai juste, la Région, c'est totalement différent. On avait fait un choix de passer de 670 000 000 € en endettement à 830 000 000 € c'est-à-dire + 170 000 000 € dû à la crise du COVID.

Nous, on a 23 millions de dettes, on hérite d'une situation très compliquée. On ne peut avoir un budget d'amortisseurs ou de stabilisateurs automatiques, comme on dit en économie. On fait un choix médian, et nous, on améliore les ratios, et notamment celui...

Monsieur ROUIDI : *mais les ratios, ils sont déjà améliorés.*

Monsieur le Maire : *... de l'auto financement avec 1,4 million d'Euros. Monsieur ROUIDI, s'il vous plait, vous n'avez pas pris la parole, vous avez laissé Madame KHALIL.*

Monsieur ROUIDI : *vous n'étiez pas là quand j'ai pris la parole, vous étiez dehors.*

Monsieur le Maire : *bah oui, mais pour le compte administratif, le Maire n'est pas présent. Il doit sortir.*

Monsieur ROUIDI : *vous mettez en danger vos élus et ils applaudissent quand vous n'êtes pas là.*

Monsieur KUZUOGLU : *mais n'importe quoi, il faut arrêter.*

Monsieur le Maire : *alors, les charges de personnels, encore une fois c'est la carte de la prudence, logique.*

On a un endettement fort de notre ville, on a un taux d'imposition très élevé. On ne peut pas aller, bien au-delà sur la question de l'emprunt.

Je pense que l'on a bien échangé, je vous propose de passer au vote.

Monsieur POIRIER : *vous ne répondez pas aux questions.*

Monsieur le Maire : *bien sûr que si je vous ai répondu.*

Madame CHOUJAYB : *non, vous ne répondez pas aux questions.*

Monsieur HUGUET : *mais non Monsieur le Maire, vous ne répondez pas aux questions. Nous souhaitons qu'il soit noté au procès-verbal que vous ne répondez pas aux questions.*

Monsieur le Maire : *monsieur HUGUET, je ne vous ai pas interrompu.*

Monsieur HUGUET : *clairement, vous n'avez pas répondu aux questions, c'est tout. Vous savez pertinemment que vous ne répondez pas aux questions.*

Monsieur le Maire : *on est pas d'accord, on n'est pas d'accord sur ce sujet. Voilà c'est tout.*

Monsieur HUGUET : *non ce n'est pas tout. Quand vous nous dites...*

Monsieur le Maire : *Monsieur HUGUET !*

Monsieur HUGUET : *quand vous nous dites que l'on confond subventions d'investissements et de fonctionnements...*

Monsieur le Maire : *Monsieur HUGUET !!*

Monsieur HUGUET : *regardez ce que vous avez noté, Monsieur le Maire. Regardez les documents que vous nous avez donné.*

Monsieur le Maire : *bon allez, on passe au vote, sur ce budget primitif...*

Monsieur HUGUET : vous ne savez même pas ce que vous dites. C'est dramatique.

Monsieur le Maire : c'est vous qui êtes dramatique, Monsieur HUGUET.

Monsieur HUGUET : non !

Monsieur le Maire : bon sur ce budget qui vote contre ?

Monsieur HUGUET : c'est pitoyable.

Monsieur KUZUGLU : il faudrait marquer aussi sur le procès-verbal qu'ils sont en train de perturber la séance.

Monsieur le Maire : oui c'est vrai.

Monsieur KUZUOGLU : il faut tout noter.

Madame CHOUAYB : on est en dictature ici.

Monsieur KUZUOGLU : mais, on a pas 12 ans, arrêtez ! Il vous donne la parole, il vous écoute, vous l'écoutez.

Monsieur KHMALACH : il vous a répondu. Vous vous croyez dans une pièce de théâtre dont vous êtes l'acteur principal, mais ça c'est du passé maintenant.

Monsieur HUGUET : non, Monsieur KHAMLACH, il ne nous a pas répondu et accessoirement c'est pas à vous de répondre quand nous lui parlons. Pas de problème, pour moi, aucun, Monsieur KHAMLACH. C'est cela.

Monsieur KHAMLACH : vous vous croyez dans une pièce de théâtre, vous avez vu la caméra donc ça y est.

Monsieur HUGUET : dans une pièce de théâtre...

Monsieur KHAMLACH : il n'y aurait pas Facebook, vous ne seriez pas comme ça.

Monsieur HUGUET : vous avez complètement tort, moi vous savez...

Monsieur KHAMLACH : vous révisez votre discours pendant trois jours, au lieu de réviser votre budget.

Monsieur HUGUET : qu'est-ce que l'on a fait pendant trois jours au lieu de réviser notre budget ?

Monsieur KHAMLACH : préparer vos beaux discours.

Monsieur HUGUET : vous ne connaissez rien à ce qui passe sur ce terrain...

Monsieur KHAMLACH : on parle calmement.

Monsieur HUGUET : et d'ailleurs, Monsieur le Maire, a remercié, tout à l'heure, l'ensemble des acteurs qui se crèvent tous les jours...

Monsieur KHAMLACH : oui

Monsieur HUGUET : ... pour qu'accessoirement, il puisse dire qu'il y a des centres qui fonctionnent et d'ailleurs, je suis tout à fait d'accord avec lui sur la fonction du B.I.S. qui fait très très bien son travail et heureusement qu'il est là.

Monsieur le Maire : allez, on passe au budget eau.

Monsieur HUGUET : et arrêtez de raconter des conneries, s'il vous plait.

Monsieur KHAMLACH : et soyez poli, s'il vous plait. Pendant six ans c'est vous qui avez fait des conneries.

Monsieur HUGUET : allez, allez Monsieur KHAMLACH.

Monsieur le Maire : on passe au budget annexe Eau.

BUDGET ANNEXE EAU - BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe « EAU » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	300 000,00	300 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	44 669,00	44 669,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	318 845,57	318 845,57
TOTAL DES RECETTES		663 514,57	663 514,57

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	89 100,00	89 100,00
66	Charges financières	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	188 660,00	188 660,00
023	Virement à la section d'investissement	374 754,57	374 754,57
TOTAL DES DEPENSES		663 514,57	663 514,57

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Excédent d'investissement reporté		16 785,05	16 785,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	12 883,56	12 883,56
021	Virement de la section de fonctionnement		374 754,57	374 754,57
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	188 660,00	188 660,00
		-		
TOTAL DES RECETTES		0,00	593 083,18	593 083,18

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Déficit d'investissement reporté	-		
16	Emprunts	-	110 324,00	110 324,00
21	Immobilisations corporelles		5 000,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours	29 668.61	403 421,57	433 090,18
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		44 669,00	44 669,00
TOTAL DES DEPENSES		29 668,61	563 414,57	593 083,18

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET et Madame SIHOU qui votent contre et de Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2021 du budget annexe Eau au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION - BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe « Lotissements à usage d'habitation » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
70	Produits des services et ventes diverses	-	218 988,00	218 988,00
74	Dotations, subventions	-	266 354,68	266 354,68
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	532 944,79	532 944,79
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	-	3 962,35	3 962,35
TOTAL DES RECETTES			1 022 249,82	1 022 249,82

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	-	359 174,21	359 174,21
66	Charges financières	-	3 962,35	3 962,35
042	Opérations d'ordre de transfert entres section	-	655 150,91	655 150,91
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	-	3 962,35	3 962,35
TOTAL DES DEPENSES		-	1 022 249,82	1 022 249,82

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilés	-	304 593,98	304 593,98
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	655 150,91	655 150,91
TOTAL DES RECETTES		-	959 744,89	959 744,89

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Report	Propositions Nouvelles	Propositions du Maire
001	Résultat d'investissement	-	400 785,30	400 785,30
16	Emprunts et dettes assimilés	-	26 014,80	26 014,80
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	-	532 944,79	532 944,79
TOTAL DES DEPENSES		-	959 744,89	959 744,89

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, et Madame SIHOU qui votent contre et de Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2021 du budget annexe LOTISSEMENTS A USAGE D'HABITATION au niveau des chapitres pour chaque section.

BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2021 du budget de l'Office de Tourisme qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
002	Résultat reporté	207,73	207,73
013	Atténuation de charges	500,00	500,00
70	Produits des services	19 150,00	19 150,00
74	Dotations, subventions et participations	162 000,00	162 000,00
TOTAL DES RECETTES		181 857,73	181 857,73

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles	Propositions du Maire
011	Charges à caractère Général	39 969,73	39 969,73
012	Charges de personnel	139 766,00	139 766,00
65	Autres charges de gestion	1 652,00	1 652,00
67	Charges spécifiques	470,00	470,00
TOTAL DES DEPENSES		181 857,73	181 857,73

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET, et Madame SIHOU qui votent contre et de Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT et Monsieur POIRIER qui s'abstiennent.

Approuve l'ensemble de ces propositions du budget primitif 2021 du budget de l'Office de Tourisme au niveau des chapitres pour chaque section.

Monsieur MARTIN : excusez-moi, j'ai posé une question sur le compte administratif sur la CAF brute et la CAF nette et la capacité d'auto-financement, la question est identique pour 2021, s'il vous plait. Si vous pouviez me transmettre les éléments avec la projection qui a été faite sur le BP 2021.

Monsieur le Maire : on regarde ça Monsieur MARTIN.

FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2021

Monsieur le Maire indique que les orientations budgétaires, présentées en conseil municipal le 24 février 2021, ont arrêté la politique fiscale souhaitée par la municipalité et prévue, pour l'année 2021, une baisse des taux de fiscalité

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient.

Fixe le taux des taxes pour l'année 2021 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation 22,03 %
- Taxe foncière 51,08 %
(26,60% + la part départementale à 24,48%)
- Taxe foncière (non bâti) 52,39 %

Il est rappelé qu'en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et pour permettre la transition vers cette suppression, les collectivités n'auront pas de pouvoir de taux de taxe d'habitation jusqu'en 2022. Le taux de référence taxe d'habitation pour 2021 sera celui de 2017, soit 22,03 % pour la Ville.

Monsieur SEIGNEURET : c'est plus une remarque qu'une question, pardon. Sur la délibération, une phrase que vous avez quand même rajoutée dans le rapport de synthèse sur le budget primitif 2021 et il est bon de le rappeler, vous avez quand même mentionné, mais ce n'est pas indiqué dans la délibération de ce soir, que la baisse que vous octroyez de 4 points environ sur le taux de la taxe foncière est aussi une compensation de l'augmentation du taux de la taxe foncière du Grand Châteaudun. Ça ne figure pas sur la délibération mais il est important de le rappeler, nous avons fait la remarque lors des orientations budgétaires et nous avons également fait la remarque lors de la commission, il aurait été, je trouve, assez chevaleresque que vous le fassiez.

Monsieur le Maire : pour répondre à votre question, j'aurais même mis plus de choses dans la délibération sur l'attractivité et la compétitive en lien pour notre ville. Demain, pour les quartiers Saint Jean, Beauvoir, Martineaux, centre-ville et même nos hameaux, tout le monde pourra bénéficier de cette baisse. On va plus loin et je pense que c'est important, je vous l'ai dit je crois, en orientations budgétaires ou en commission, la moyenne de la strate est entre 22 et 23% sur la T.F.B. Là on était à 30,8 % part communale, on a indiqué la part départementale suite à une petite évolution réglementaire, on l'a bien indiqué, on passe de 30,86% à 26,6%, je pense que la baisse est forte, l'effort est fort au service des Dunoises et des Dunois qui, comment dire, quittaient un peu notre Ville, par

rapport à ces taux élevés. Là je pense que l'on fait un réel effort et l'on va plus loin que notre engagement de campagne, dès la première année, dans un contexte COVID, dans un contexte financier difficile et je pense que c'est un signal fort que l'on envoie aux 13 000 habitants de Châteaudun.

ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS 2021

Monsieur LABELLE, conseiller municipal délégué à la promotion des sports propose d'attribuer les subventions et participations pour l'année 2021 aux associations sportives telles qu'elles sont présentées dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Monsieur Didier LEMOINE a assisté à la lecture de la question mais n'a ni participé aux débats, ni au vote : ce dernier ayant qualité de conseiller intéressé comme étant vérificateur aux comptes d'une association subventionnée par la présente délibération.

Vu l'exposé de Monsieur LABELLE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Monsieur PHILIPPOT, Madame MEYBLUM, Monsieur POIRIER, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET et Madame SIHOU qui s'abstiennent.

Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions et les participations aux associations sportives telles qu'elles sont présentées dans le tableau figurant en annexe et à signer tous documents à intervenir.

Monsieur ROUIDI : *merci Monsieur LABELLE. Je vous félicite car vous êtes présent et faites preuve de bonne volonté, malheureusement pour la liste des associations sportives mais nous pourrons aussi en parler pour les autres associations, l'enveloppe globale a baissé de 90 000€. Effectivement, on prend acte car c'est un choix politique, à mon sens, un choix politique qui est tellement fort, masqué par cette crise de COVID, on peut faire tout et n'importe quoi. Monsieur LABELLE, ce n'est pas vis-à-vis de vous, c'est vis-à-vis de l'exécutif et notamment de Monsieur le Maire, car c'est une volonté politique, d'essayer d'ajuster, de compenser, peut-être, le budget par la baisse conséquente de quelques associations.*

Alors, sans rentrer dans le détail, à ce stade-là, c'est un choix politique. Quelle image, on va donner en général au sport à Châteaudun, sport qui est source d'attractivité, vous n'arrêtez pas de le rappeler, Monsieur le Maire, que vous voulez attirer du monde, mais si les associations, après l'année du COVID, se retrouvent en difficultés, alors qu'elles ont perdu des licenciés, des bénévoles, pour pouvoir rebondir et j'en cite quelques-unes qui nous ont contacté car elles sont très très inquiètes sur le montant, sur vos méthodes, sur le fond et sur la forme puisque, je pense que tout le monde est d'accord ici, la forme n'a pas été respectée, ni communiquée. Un président a su la baisse de la subvention le soir même ou le lendemain de la commission.

On prend acte, on s'abstiendra, car on ne veut pas mettre à mal les subventions aux associations, mais on ne peut pas cautionner, raisonnablement, le message qu'on va donner aux associations sportives, surtout le sport, qui est force d'intégration sociale et dans le bien être des personnes.

Monsieur MARTIN : juste pour signaler, on a eu un débat passionné et passionnant en commission mardi, concernant le milieu associatif et sportif en particulier, il y a une annexe qui était fournie, j'étais persuadée que nous aurions un correctif dans nos fiches parce que sur le document annexe, je réédite ma question : comment peut-on afficher une subvention attribuée à 20 000 €, en 2021, sachant qu'en parallèle, il y a eu 59 455,00 € d'acompte ?

Monsieur POIRIER : Monsieur le Maire, Monsieur LABELLE, Madame FERRE, car nous allons faire les deux délibérations qui suivent, nous nous abstenons sur les deux prochaines délibérations, cependant, afin que vous ne réutilisez pas ce vote, il est important de le clarifier.

C'est bien contre la baisse des subventions que l'on émet un doute.

Quelques chiffres pour étayer cela. Châteaudun, c'est 250 associations dynamiques, à peu près, 125 créées ces 10 dernières années, une richesse inestimable pour notre Ville, elles en sont, tout le monde le répétait largement pendant la campagne, le cœur battant, un facteur de cohésion sociale indispensable pour notre Ville.

C'est vrai à l'échelle locale et également à l'échelle nationale, la crise de la COVID pour le monde associatif est un véritable séisme. Une étude est parue, je crois fin de semaine dernière, avec deux préoccupations majeures pour les dirigeants d'associations, la première c'était la perte d'adhésion, qui entraîne évidemment une perte de recettes plus ou moins importante selon l'activité de l'association, son secteur géographique et selon la fréquentation et l'autre interrogation c'était leur capacité, à l'issue de cette année ou cette année et demie, on ne sait pas trop encore, d'inactivité, leur capacité à renouveler le contact avec les adhérents et les bénévoles eux-mêmes.

Je crois que dans ce cas notre devoir est de les soutenir, je le dis, bien évidemment avec force, car ce n'est malheureusement pas ce que vous faites ce soir, lorsque l'on voit, on peut en citer quelques-unes, en l'occurrence il n'y a pas que du sport, mais on a évoqué, et vous dites que l'on ne participe pas en commission, malheureusement quand l'on participe en commission, les demandes ne sont pas atteintes, puisque sur la délibération précédente, on a signalé un problème et on n'a pas eu de correctif, Monsieur MARTIN a souligné un problème sur l'annexe, on n'a pas de correctif, bref, quand on voit, par exemple, la baisse de l'A.L.C.V., quand on voit la baisse de l'U.C.I.A., quand on voit la baisse, et j'en ai parlé avec Bruno LABELLE, tout à l'heure de l'O.C.C.B.A., ou encore du secours populaire, alors effectivement les montants varient et les baisses sont plus ou moins importantes, même si pour certaines leurs montants étaient à revoir, je crois, nous croyons, que cela doit faire l'objet systématiquement d'une discussion franche avec les Présidents des associations, malheureusement, malheureusement, alors que vous m'avez, dans les yeux, certifié le contraire il y a 48 heures, cela n'a pas été le cas. Certaines associations, ont été prévenues, comme par enchantement, cet après-midi, 13h, 13h30, 14h, on leur a notifié une baisse. Encore une fois, je cite l'O.C.C.B.A., mon club dans lequel je suis adhérent avant même que vous ne connaissiez Châteaudun, je pense, et tout ça, il n'y a pas de justification, une baisse arbitraire, une baisse selon vos envies. On enlève-là, on prend-là et on met là. Certains, visiblement, dans leur demande avait fait cette baisse, et on l'entend, mais il aurait été intéressant, dans ce cas-là, d'ajouter dans l'annexe une colonne avec la subvention demandée, cela ne figure pas. Pour avoir eu, pour le coup, des échanges avec certains présidents d'associations, certains avaient, par exemple, demandé de garder le même niveau de subvention que l'an passé et vous avez choisi, sans justification de la baisser.

C'est pourquoi, encore une fois, nous nous abstenons, contre ces baisses et non évidemment contre les associations que nous soutenons et pour lesquelles nous sommes très reconnaissants de l'engagement et du dynamisme qu'elles apportent à notre Ville.

Monsieur HUGUET : je reprendrai de manière relativement courte les propos de mes collègues. Ça semble effectivement, tout à l'heure il y a une expression qui m'a bien marqué : « au doigt mouillé » de Monsieur VERDIER et manifestement cela a été au doigt mouillé. Et quand, on faisait remarquer que la démocratie n'était pas forcément très bien respectée au sein de notre assemblée, je constate aussi et j'en suis très très triste que peut être, certaines baisses sont justifiées probablement, on ne va pas dire le contraire, je n'ai pas étudié chaque budget ni les besoins de chaque association, comme vous l'avez

surement fait et cela j'en suis bien conscient, mais ceci étant quand on appelle un président d'association à 13h pour lui dire que le soir en conseil municipal sera voté une baisse de sa subvention, excusez-moi, ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct, et ce quelles qu'en soit les raisons. On vous ferait la même chose, je pense qu'aucun d'entre vous n'admettrait ça, aucun d'entre vous. On vous appelle pour vous dire, écoutez ce soir, on vous coupe deux orteils, c'est sympathique. Je ne sais, il y a un certain nombre d'associations qui ont des salariés, qui paye des salaires. Quand on regarde ce qui se passe dans les autres collectivités, justement pour palier à la crise COVID, on vient aider les associations pour que le sport puisse reprendre, pour que les associations puissent reprendre leurs activités, lorsque cette malheureuse crise nous aura laissé tranquille. Là en fait, on donne une image qui est tout le contraire. Peut-être qu'un certain nombre sont justifiés, je n'en doute pas, mais je crains qu'un certain nombre ne le soit pas. Il est bien évident qu'il y a certaine baisse où les associations en ont exprimé le besoin et cela est le fruit d'un dialogue et je trouve cela tout à fait normal, rien à dire là-dessus. Dans la mesure où l'association accepte une baisse pour une raison réelle, il n'est pas question de revenir dessus. Pour d'autres, je pense qu'on les force un peu. Il est évident qu'il est difficile de dire : écoutez, moi je ne suis pas d'accord, que se passera-t-il l'année prochaine ? Au vue des réflexions que l'on a eue depuis le début de cette assemblée, je crains que c'est de cela que certaines associations ont peur.

Vous comprendrez, moi aussi, pour ma part, que je m'abstiendrai, non pas que je ne veuille pas des subventions aux associations, bien au contraire, non pas que je ne veuille pas que les subventions aux associations soient stricto sensu renouvelées comme les années précédentes, sans forcément de justification, mais quand on fait suite à une année COVID qui est particulièrement compliquée, comme analysée dans l'ensemble du budget, on l'a entendu et je ne dirai pas le contraire non plus, pour les associations en elle-même, il est difficile d'analyser leurs besoins, donc il eut été prudentiel, pour reprendre des propos qui ont été ici tenus, de laisser aux associations, à certaines d'entre elles, en tout cas, qui n'ont pas demandé de baisse, le montant de la subvention des années précédentes.

Je reprendrai juste l'exemple de l'UCIA. Alors, on veut relancer le commerce, génial, on commence par baisser la subvention de l'UCIA, c'est quand même, malheureusement une superbe, superbe image qui est donnée de notre Ville et du soutien que nous avons auprès de nos commerçants, ce n'est pas parce qu'il y en a qui s'en vont qu'il faut baisser les subventions. Je ne suis pas sûr que ce soit comme ça que nous allons les attirer.

Monsieur LABELLE : *merci pour toutes ces questions, ces suggestions et ces bons points, j'ai pris note. Alors, je vais répondre à Monsieur ROUIDI, enfin ce n'est pas vraiment une question, il m'a fait quelques compliments, merci Monsieur ROUIDI c'est gentil, pour une fois que l'on me fait des compliments, ça fait plaisir. Effectivement, nous n'avons pas été très très bon, je l'avoue franchement. Honnêtement, je le pense. Je l'ai dit aux associations que j'ai appelées. On n'a pas été très bon, on n'a pas fait du bon boulot, on n'a été pris de court. On va dire que ce sont des fautes de débutant, c'est la première, on n'espère pas les renouveler la deuxième.*

Ensuite, Monsieur MARTIN, sur votre question, c'est pas une avance qu'on leur a versé en 2020, c'est ce qu'ils ont touché en 2020.

Monsieur MARTIN : *je m'excuse Monsieur LABELLE, mais c'est la discussion que nous avons eu à la commission. A ce moment-là si c'est ce qui a été versé à l'année 2020, il faut enlever sur le document, et c'est ce que l'on a demandé à la commission, sinon autant que je reste chez moi, 59 450,00 €, car on lit ça, vous donnez ça à n'importe qui, on dit : comment on peut avoir 20 000 € de subvention en 2021 s'il y a déjà eu 59 450,00 € de verser en 2020, car pour moi cela ne fait pas la mère Michèle. Si c'est le cas et bien le budget n'est pas bon. C'est ce que j'ai dit en commission. Monsieur GUY le sait très bien, c'est un copié/collé sous Word, ça arrive, mais il suffit de l'enlever mais là vous l'avez laissé. L'O.C.C. Football, c'est quand même un club que je connais un peu, il a toujours fonctionné avec des acomptes, donc cela ne sert à rien de le préciser.*

Madame KHALIL : *du coup, pour compléter les propos de Monsieur MARTIN, il est bon de rappeler et cela a été dit en commission, que la subvention qui a été votée pour l'OC.C. en 2020 c'est bien*

77 000 €. Vous avez versé effectivement versé 59 450 €, donc vous n'avez pas souhaité verser le delta, par contre c'était une délibération du conseil municipal donc le parallélisme des formes voudrait, vous auriez dû repasser une délibération ce soir pour annuler le delta qui n'a pas été versé en 2020. Mais la subvention du départ, c'était bien 77 000 € d'où la confusion sur le tableau.

Madame FERRE : j'assume complètement ces décisions.

Madame KHALIL : ah c'est bien.

Madame FERRE : mais complètement. Depuis que je suis élue, j'ai rencontré 120 associations. Je les connais, je les rencontre régulièrement, je suis sur le terrain, les locaux, je les connais parfaitement, je connais leurs difficultés. Actuellement, nous sommes dans une situation sanitaire vraiment particulière pour les associations et je vais différencier deux sortes, deux éléments : des associations qui ont des salariés et des associations classiques.

En ce qui concerne les associations qui ont des salariés : j'ai fait intervenir le dispositif local d'accompagnement. C'est un outil d'intervention de l'Etat, c'est le F.D.V.A., cela dépend du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. J'ai envoyé un mail à toutes les associations qui ont des salariés, à TOUTES

Madame SIHOU : je ne l'ai pas eu, moi.

Madame FERRE : ...toutes. Elles peuvent faire des démarches pour être accompagnées, pour avoir des aides, pour être accompagnées dans cette période de COVID.

S'il y a eu un oubli, Madame, c'est possible, il faut venir me rencontrer, il n'y a pas de souci.

On ne peut pas dire, aujourd'hui que je n'ai rien fait à ce niveau-là.

Mardi prochain, le matin, on a une visio conférence avec beaucoup d'associations, notamment l'O.C.C.. Je vais vous dire il y a les échecs, il y a Dunois Loisirs, le centre équestre, Jazzy Pop, la S.T.G., R NVOICE, Ludo Perche, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien.

Monsieur ROUIDI : personne n'a dit ça.

Monsieur SEIGNEURET : on n'a pas dit ça.

Madame FERRE : c'est vrai que jusqu'à maintenant, quand j'ai regardé les subventions, c'était très linéaire. Quand on touchait 500,00 €, c'était pendant 5 ans, donc la 6^{ème} année on doit aussi toucher 500,00 €. C'est très linéaire. Ça ne se passe pas comme ça, il doit y avoir des projets pour une association. Il faut dire que nous allons avoir des contrôles internes diligentés par la Chambre Régionale des Comptes, ça Monsieur DARRACQ nous l'a bien fait remarqué. Les associations devront rendre compte des fonds utilisés, à l'avenir.

Monsieur ROUIDI : cela se fait déjà.

Madame FERRE : c'est une réalité.

Je voulais dire aussi, Châteaudun beaucoup d'association, certes. Tout est gratuit, quand une association veut faire une manifestation la salle est gratuite. Quand une association veut Malraux, c'est gratuit. Monsieur POIRIER, vous ne pouvez pas dire le contraire.

Monsieur POIRIER : il paye le personnel.

Madame FERRE : monsieur POIRIER, au niveau du Téléthon, on vous a prêté Malraux.

Monsieur POIRIER : une fois.

Madame FERRE : *mais vous ne pouvez pas dire que cela ne coûte rien à la collectivité, Monsieur.*

Monsieur POIRIER : *j'entends, mais vous dites systématiquement. Une association de danse qui fait un gala à l'Espace Malraux, elle paye le personnel à 35,00 € de l'heure.*

Madame FERRE : *mais on ne peut pas dire que rien n'est fait. Quand on prête une salle ça a un coût pour la collectivité.*

Monsieur POIRIER : *j'entends, mais ne dites pas que c'est gratuit, c'est faux. Vous inversez le débat, vous l'orientez comme vous voulez et après vous revenez dessus.*

Madame FERRE : *Monsieur POIRIER, savez-vous ce que cela a coûté à Châteaudun, ce n'est pas un reproche, c'est une constatation.*

Monsieur POIRIER : *alors je vous dis merci !*

Madame FERRE : *cette salle pour faire une manifestation, pour faire un bal, cela a un coût. Une association à Kellermann, ces salles ont un coût, l'électricité a un coût, le chauffage a un coût.*

Monsieur POIRIER : *vous changez de discussion, ça n'a plus rien à voir avec le débat original.*

Madame FERRE : *mais non, c'est une réalité.*

Monsieur POIRIER : *mais si vous changez de sujet de discussion.*

Madame FERRE : *c'est une réalité.*

Monsieur POIRIER : *mais cela ne réponds au fait que vous n'avez pas prévenu les associations des baisses de subvention qui allaient être votées ce soir.*

Madame FERRE : *certaines associations ont demandé une subvention, on leur a accordé 500,00 €.*

Monsieur ROUIDI : *c'est très bien.*

Monsieur POIRIER : *c'est très bien, bravo. Mais on ne dit pas que vous ne faites rien.*

Madame FERRE : *après c'est vrai que l'on veut rentrer dans un système d'économie. Vu le contexte sanitaire, notre orientation politique, l'année prochaine, sera certainement autre.*

Monsieur SEIGNEURET : *on vous remercie.*

Madame FERRE : *je voulais dire autre chose. Il existe la politique de la Ville, je demande aux associations qui ont des gros projets sur 10 000 €, il y a des associations qui ont des projets sur 10 000 €. Ces associations doivent faire des dossiers de politique de la Ville. Cette année beaucoup de dossiers ont été faits, car je les ai incités à faire cela. On aura des résultats positifs à ce niveau-là. Nous avons fait quelques économies, mais à la rentrée scolaire, 150 élèves de Caniaux, à Pasteur vont bénéficier d'activités : ce sont des percussions dans les écoles de Caniaux et Pasteur, avec des projets de percussions et nous allons financer à peu près à hauteur de 6 000 € pour 150 élèves. On ne peut pas dire que l'on ne fait rien non plus.*

Monsieur ROUIDI : *ça existait déjà.*

Madame FERRE : pardon ?

Monsieur ROUIDI : ça existait déjà.

Madame FERRE : c'est un plus, Monsieur et après les enfants vont pouvoir faire un spectacle à Malraux, on leur prête la salle pour faire un spectacle et leurs parents pourront également y assister.

Madame KHALIL : ça fait des années que cela existe.

Madame FERRE : non, c'est nouveau, c'est « L'art de la frappe ».

Monsieur KUZUOLGLU : demandez la parole si vous voulez parler.

Madame FERRE : qu'est-ce que je voulais dire d'autre. Après, je ne sais pas si vous voulez des détails pour les associations, je peux vous les fournir. Mais c'est vrai que dans une période COVID, les associations n'ont pas beaucoup d'activités et certaines, qui ont un petit bas de laine, il faut aussi en tenir compte.

Mais nous allons aider les associations avec des salariés avec le dispositif F.D.V.A., mais je ne peux pas faire les choses si elles ne se manifestent pas.

Monsieur le Maire : merci à tous. Nous avons lié les deux délibérations, d'autant que Monsieur LEMOINE doit avoir un peu froid dehors. Je remercie beaucoup Monsieur LABELLE, Madame FERRE et toute l'équipe pour le gros travail qui est effectué. Chaque soir Monsieur LABELLE est présent à 17h30-18h00 pour aider au mieux les associations. Juste pour dire au niveau du centre équestre, je crois que dans les précédents mandats il n'avait été visité que très peu de fois. On est très présents avec les associations.

Monsieur ROUIDI : arrêtez avec le passé.

Monsieur le Maire : Monsieur ROUIDI, je ne vous ai pas interrompu. Je sais que cela vous énerve, mais bon c'est la vérité.

Monsieur ROUIDI : c'est la même musique qui revient tout le temps.

Monsieur le Maire : sur les aides, Marianne, Madame FERRE, l'a dit il y a le F.D.V.A., Fonds de Développement de la Vie Associative, on va essayer d'obtenir cette aide par le biais de la politique de la Ville.

Pour Monsieur MARTIN, j'essaie de répondre un peu à vos différents points. On a corrigé les points soulevés en commission, notamment celui de l'O.C.C., dans l'annexe du rapport cela a été corrigé.

Il n'y avait pas lieu de verser la subvention parce que, justement on parlait de la C.O.G. Convention d'Objectifs et de Gestion, une demande a été faite par la Ville et ils ne se sont pas manifestés pour 2020 pour avoir les subsides supplémentaires.

Sur Monsieur POIRIER : enfin, je suis désolé, mais vous voulez toujours pousser à la dépense. On dépense l'argent qu'on a pas, on dépense l'argent des autres, en fonctionnement, en investissement, partout, tout le temps matin, midi et soir, on n'a pas de planche à billets. On ne prétend pas être la B.C.E., si tentait que la B.C.E. en ai.

Oui, nous soutenons nos associations, oui il y en a 250, ou on est au courant, on le sait et c'est pour ça que l'on a mis deux personnes mais aussi Monsieur KHAMLACH pour la partie football aussi.

Oui c'est notre dynamisme, oui c'est notre vitalité, mais on a une situation exceptionnelle liée au COVID. Si vous regardez bien, la principale baisse c'est l'O.C.C., on peut en débattre les Dunois nous regardent.

La question de l'O.C.C., oui on les soutient, mais qu'est ce qui a été fait ? On a mis trop d'argent en fonctionnement là-aussi et pas assez en investissement, les vestiaires du stade, qui est à côté de nous, n'ont pas été rénovés. Il faut investir et il faut que l'on se désendette aussi et puis oui aussi, le niveau a baissé, ils sont à un moindre niveau. Et puis surtout, on leur a dit, on les a vu plusieurs fois, en salle des commissions depuis cet été, 3-4 fois on les a eus au téléphone, on est en échange.

Monsieur ROUIDI : *et pour le volley-ball ?*

Monsieur le Maire : *oui, il faut que l'on soit pour les jeunes, les jeunes. On pense à l'O.C.C., ils sont totalement d'accord avec nous, Monsieur BONCORY, Président et les autres, les jeunes, les jeunes, les jeunes, l'éducation de nos jeunes au football, ce qui n'a pas été fait par les mandats précédents.*

On passe, globalement de 120 000 € en 2020 à 20 000 €. Oui, mais à un moment donné, si on ne fait pas ce travail-là, les Dunois ne le comprendraient pas. Je pense que l'on est nombreux à partager cet avis ce soir dans la salle, oui à l'investissement, au désendettement et à l'amélioration de notre Ville.

On aimerait que, demain, l'O.C.C., sur le mail ou autre, fasse un peu de tennis-volley ou participe un peu aux animations l'été quand le COVID le permettra, etc...mais on soutient nos jeunes.

Et, s'il vous plait, arrêtez de m'interrompre, de parler entre vous, on parle, on se respecte, c'est juste ça mais c'est important.

On a défini une règle : c'est le même niveau à peu près pour toutes les associations, celles qui ont fait une demande nouvelle 500,00 € et c'est oui c'est vrai. Quelqu'un a parlé du Secours Populaire, on leur donne exactement ce qu'ils nous ont demandé. L'association demande en 2021 : 2 200 € on lui donne 2 200 €. Mais là aussi, plutôt qu'avoir des propos d'estrades, il faut mieux échanger en commission, il faut même échanger ailleurs, je pense que l'on est assez présent, assez disponible d'une manière ou d'une autre.

Je conclurai et après nous passerons au vote : mais vous êtes dans la critique permanente, c'est votre choix, ce n'est pas ce que les Dunois attendent et c'est ce qu'ils me disent au quotidien. Je pense qu'un état d'esprit plus constructif serait plus approprié des différentes personnes au fond de cette salle, notamment.

Monsieur ROUIDI : *monsieur le Maire, Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire : *non, Monsieur ROUIDI, on passe au vote.*

Monsieur ROUIDI : *vous pouvez attendre que Madame KHALIL revienne.*

Monsieur le Maire : *excusez-moi j'avais pas vu.*

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTIONS 2021

Madame Marianne FERRE, adjointe au maire déléguée à la valorisation des associations culturelles, sociales, loisirs et vie scolaire, propose d'attribuer les subventions et participations pour l'année 2021 aux associations et organismes divers telles qu'elles sont présentées dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2021.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame FERRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Monsieur HUGUET, Madame CHOUAYB, Madame MEYBLUM, Monsieur PHILIPPOT, Monsieur POIRIER, Monsieur ROUIDI, Madame KHALIL, Monsieur MARTIN, Monsieur SEIGNEURET et Madame SIHOU qui s'abstiennent.

Autorise Monsieur le Maire à verser les subventions et les participations aux associations et organismes divers telles qu'elles sont présentées dans le tableau figurant en annexe et à signer tous documents à intervenir.

Monsieur SEIGNEURET : *merci, monsieur le Maire, merci Madame FERRE. Juste quelques remarques par rapport à ces informations et les subventions à ces différentes associations.*

Madame FERRE, vous êtes près de moi, donc je vais vous le dire avec l'intensité et les gestes barrières qui s'imposent. A aucun moment, je n'ai entendu, en conseil municipal ou en commission, une remise en cause de votre travail, aussi bien le vôtre que de celui de Monsieur LABELLE, auprès des associations et je ne peux que saluer, d'ailleurs, quand vous reconnaissez que vous faites des erreurs ou vous faites éventuellement un mea culpa sur un retard, ça nous change de d'habitudes depuis le mois de juillet, donc on peut aussi saluer votre travail et il n'y a pas de honte que vous avez eu peut-être quelques loupés sur les informations sur les transmissions d'information aux associations.

Ça c'est une chose qui est dite.

La deuxième, c'est que les subventions qui sont soumises au vote et qui vont être proposées sur les nouvelles associations, sont quand même, je me permets de le dire, des remerciements. Quand on voit un petit peu les associations et que l'on connaît le lien que vous avez avec les responsables, avec les Présidents, c'est aussi une forme de remerciements de la campagne électorale.

Troisième point, je rejoins ce que disait, tout à l'heure, Monsieur POIRIER, c'est sur ce soutien que vous apportez et le message que vous envoyez aux commerçants et en particulier à l'Union Commercial car moi je me pose une question, avec une subvention d'un peu moins de 5 000 €, 4 000 € pour le coup cette année, on était environ à 5 000 € l'année dernière, même avec 5 000 € quand on veut laisser, et je caricature, je mets entre guillemet « une Délégation de Service Public », car on laisse à l'UCIA l'animation du centre-ville, des quartiers, des zones commerciales, là où se trouvent les commerces, et on demande à l'U.C.I.A. quelque part d'animer, d'apporter une animation qu'apporterait pas forcément la Ville de Châteaudun, je trouve que 5 000 €, c'est assez peu, au final, pour une association des commerçants. Je passe le message. Peut-être que dans les années qui viennent, vous aurez l'idée, l'envie d'augmenter cette subvention. Mais je trouve cela assez peu avec 4 000 € de soutenir nos commerçants, nos artisans, nos entreprises par rapport au message que l'on entend depuis le mois de juillet et même auparavant pendant la campagne concernant le développement économique.

Et puis la dernière remarque, c'est une question : demain, on l'espère tous, quitter nos masques, se mettre un peu moins de gel sur les mains, se refaire la bise, voilà, retrouver une vie normale et oublier, tant que faire se peut, ce virus et cette crise sanitaire, quand les associations vont venir vous voir pour remplir des dossiers pour vous demander des subventions qui seront sur le fonctionnement, j'allais dire, d'une année normale, d'un fonctionnement normal, d'une saison normale, pour les associations sportives, qu'allez-vous faire ? Vous allez augmenter de nouveau l'enveloppe budgétaire ? Et ça c'est une question en direct et très claire : êtes-vous prêt, même si vous la baissée cette année dans vos prévisions, à la ré-augmenter quand les associations reprendront une vie normale, comme on l'espère tous ? Merci.

Madame FERRE : *au niveau de l'UCIA, leur demande était de 5 500€. Je voulais dire, au niveau des animations de Noël, j'ai été très surprise cette année, au niveau des commerçants le si peu d'investissements au niveau des décorations. Je regardais la rue de la République, elle était triste cette année, et c'est vrai elle était triste, à part quelques commerçants, mais c'est vrai que c'était triste.*

J'ai demandé plusieurs fois à la Présidente de l'UCIA de la rencontrer, je l'ai sollicité plusieurs fois, j'attends toujours, j'attends toujours. Il y a cette façon d'aller vers les gens, moi je vais vers les gens.

J'ai envoyé des mails dès que j'ai été élue, je re sollicite mais je n'ai pas de réponse. J'attends aussi le dialogue de certaines.

Monsieur SEIGNEURET : *de toutes les associations, Madame FERRE, même de celles qui manifestent devant la mairie ?*

Madame FERRE : *vous parlez justement des nouvelles associations avec qui nous serions plus ou moins amis, je suis un petit peu surprise. « Hama Space Urban » je n'ai pas d'affinités avec la Présidente,, je ne la connais pas, « L'atelier prend l'air » c'est quelqu'un qui n'avait jamais eu de subventions, je n'ai pas plus d'affinités, je ne sais pas, « la Cie Résonnances » c'est un groupe de théâtre, je n'ai pas particulièrement d'affinités avec le Président, « Aux portes de l'Histoire », c'est vrai qu'il nous a aidé au niveau de 1870 et le Foyer des Jeunes Travailleurs, il avait une demande un petit peu importante, on leur a donné 500,00 € mais jusqu'à maintenant il n'avait pas de subvention. L'association « Association pour jouer du piano debout » c'est une petite association, il n'y a rien de péjoratif, il y a très peu d'adhérents donc on a accordé 100,00 €.*

Monsieur le Maire : *merci Madame FERRE. Bon je vais conclure en trois, quatre points et après on passe au vote si ça vous va.*

Vous dites toujours, dépenser, dépenser, c'est facile de pousser à la dépense, on a budget contraint par cet héritage, par ce passé.

Deuxièmement, chaque association, c'est Madame FERRE et Monsieur LABELLE qui ont regardé ça, il y a un dossier de 8 à 10 pages qui a été rempli, c'est un travail fort sur leur projet, sur leur nombre d'adhérents, de licenciés, etc...

Sur les commerces, on a apporté 42 000 € de bons d'achats avec des effets démultiplicateurs, etc..., on en parlera tout à l'heure, avec les vitrines, etc., on essaie de les soutenir au mieux.

Et puis dernièrement, je pense que l'on peut le dire aussi, le soutien n'est pas que financier, il est moral, il est humain, il est physique. Madame LECOUSTRE, Madame FERRE, Monsieur LABELLE sont présents, le dimanche, le week-end, pour aider les associations et les commerces et je pense que l'on est moteur sur ces éléments-là.

ZONE DE RESTRUCTURATION DE LA DEFENSE (ZRD) – EXONERATION TAXE FONCIERE

Monsieur le Maire indique que les dispositions de l'article 1383 I du code général des impôts permettent au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, les immeubles situés dans les zones de restructuration de la défense et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au I Quinquies de l'article 1466 A du code général des impôts.

La Vile de Châteaudun est inscrite dans le périmètre de la Zone de Restructuration de la Défense défini par arrêté en date du 02 novembre 2016.

La ville souhaite faciliter l'implantation des entreprises sur le territoire de la commune en leur permettant notamment d'utiliser les possibilités offertes par les avantages attachés à l'existence de la zone de restructuration de la défense.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui vote contre.

Exonère de taxe foncière sur les propriétés bâties, les immeubles situés sur le territoire de la commune, comprise dans la zone de restructuration de la défense et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévu au I Quinquies de l'article 1466 A du code général des impôts,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette exonération.

ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE VERTE ET DE DE GAZ NATUREL (POTENTIEL GAIN DE POUVOIR D'ACHAT) A DESTINATION DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE CHATEAUDUN ET DES ENTREPRISES IMPLANTEES SUR SON TERRITOIRE

Monsieur LEMOINE, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à la transition écologique indique que la Ville de Châteaudun souhaite mettre en place une solution d'achat groupé d'électricité (100 % verte) et de gaz naturel à destination des habitants de la commune de Châteaudun et des entreprises implantées sur son territoire.

La collectivité a lancé un appel à candidatures, afin de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dont la mission sera de mettre en place entièrement ce processus d'achat groupé d'énergie et donc d'assurer les missions suivantes :

- campagne de communication, réunions publiques, pré-inscriptions des usagers intéressés,
- mise en concurrence et négociation avec les fournisseurs d'énergie,
- choix des fournisseurs d'énergie,
- souscription des nouveaux contrats à destination des particuliers et des entreprises.

Cet appel à candidatures a pour vocation de conclure une convention de partenariat de services avec l'AMO retenu pour une durée de trois années, à compter de la date de notification de la convention. L'AMO devra se rémunérer sur la vente des contrats auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz. Sa prestation est gratuite pour la Ville de Châteaudun et constitue un levier d'attractivité pour nos entreprises dunoises et pour nos habitants.

A l'issue de l'analyse des candidatures, seule la société WIKIPOWER a répondu à cette consultation et a donc été retenue en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour assurer la mission d'achat groupé d'électricité 100 % verte et de gaz naturel pour les Dunois et les entreprises implantées sur le territoire de la commune.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LEMOINE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société WIKIPOWER.

ASSISTANTS MEDICAUX – RECRUTEMENT – CONTRAT D'AIDE CONVENTIONNELLE - CPAM D'EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire à indiquer que face aux difficultés croissantes d'accès aux soins et de tension sur la démographie médicale, les pouvoirs publics et l'assurance maladie ont pour objectif d'inciter les centres de santé à recruter un assistant médical salarié pour leur permettre de dégager du temps médical et d'assister les médecins salariés du centre de santé dans leur pratique quotidienne, afin d'accueillir davantage de patients, et notamment des patients ne disposant pas de médecin traitant, mais aussi d'améliorer leur suivi.

Ainsi, le présent contrat vise à définir les modalités d'accompagnement financier par l'assurance maladie au recrutement d'assistants médicaux par les centres de santé et notamment à préciser les modalités de versement de l'aide forfaitaire à l'embauche d'assistants médicaux versée par l'assurance maladie, ainsi que les contreparties attendues par les centres de santé souhaitant s'engager dans cette démarche.

Afin d'augmenter la patientèle du centre de santé municipal, la Ville envisage de recruter 2,5 assistants médicaux (équivalent temps plein) par le biais du contrat d'aide conventionnelle. En contrepartie du respect des engagements dudit contrat par le centre de santé, la CPAM d'Eure-et-Loir versera à la Ville une aide financière substantielle calculée sur le nombre d'assistants médicaux recrutés.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de la date du premier recrutement.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'aide conventionnelle relatif au recrutement de 2,5 assistants médicaux, équivalent temps plein, pour le centre de santé de la ville avec la CPAM d'Eure-et-Loir aux conditions figurant en annexes des présentes.

Monsieur ROUIDI : *merci je ne peux être que satisfait de la démarche surtout que sur le plan financier ça va apporter un peu de souplesse et une aide substantielle sur le fonctionnement du centre.*

Je pense qu'il faut essayer d'expliquer un petit peu ce qu'est un assistant médical à l'auditoire et à ceux qui nous écoutent.

Ce n'est pas un professionnel de santé, un professionnel de santé peut l'être, mais ce n'est pas un professionnel de santé, c'est une aide substantielle au médecin, au praticien, qui a des tâches bien définies. Effectivement cela permet de dégager du temps pour pouvoir augmenter la patientèle et dans la situation actuelle de la patientèle aux alentours de Châteaudun, l'apport d'assistants médicaux est un plus, mais ce n'est pas la solution pour retrouver des médecins aux patients qui n'en ont pas.

Ma question aujourd'hui : presque un an après votre élection est-ce que vous avez une prévision de recrutement au centre de santé, car si je me souviens bien, pendant la campagne électorale, on avait une vingtaine de médecins qui attendait votre élection pour venir à Châteaudun. Est-ce qu'il y a des pistes concrètes ? Les dunoises et les dunois attendent ses médecins et puis nous aussi.

Monsieur le Maire : merci, oui c'est vrai les assistants médicaux, c'est un gain sur le plan médical, c'est une avancée. Sur les médecins, Monsieur SOHBI BALLAG avait plusieurs CV, et là aussi il y avait cette question d'attractivité et notamment le montant de la rémunération, c'est plus de 7 000 € par mois, pour certain. C'est souvent ce point-là qui coince mais nous avons une bonne piste qui doit arriver prochainement.

MUSEE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'UNE VISITE VIRTUELLE DU MUSEE

Monsieur le Maire précise que l'association « Musées en Centre-Val de Loire », qui rassemble les professionnels des musées du territoire, a retenu le musée de Châteaudun pour la réalisation d'une visite virtuelle des collections.

Des prises de vues numériques seront réalisées, dans les salles à l'aide d'une caméra 360 degrés et d'un appareil photographique par la Société Incahoots production basée à Saint-Jean-de-Braye.

Au final, la visite virtuelle pourra être à disposition des publics empêchés, dans le musée sur tablette pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi à distance, pour tous, via par exemple le site internet du musée en cours de création.

La création de cet outil numérique est financée en totalité par l'association des Musées en Centre Val-de-Loire grâce à une subvention de la DRAC.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat numéro C2021-003 et tout document y afférent.

Monsieur HUGUET : merci, moi j'ai une petite question : effectivement, c'est subventionné en quasi-totalité, mais quel est le montant de la réalisation de cette visite virtuelle ?

Monsieur le Maire : on n'a pas le montant exact mais c'est pris en charge par la D.R.A.C. c'est financé par elle. On n'a pas le chiffre exact, mais on profite de cette opportunité-là.

J'avais un autre chiffre c'est « tout apprendre.com » à la médiathèque où l'on a 5 100 abonnés à la médiathèque et c'était 6 100 € et la D.R.A.C. a financé 5 000 €. On peut apprendre 120 langues à Châteaudun, on peut faire du yoga, on peut apprendre Excel, Office, etc...

Monsieur HUGUET : là aussi, il faut noter que vous n'avez pas répondu, Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : mais on n'a pas la réponse.

Monsieur HUGUET : mais ce n'est pas la question. Je veux uniquement qu'il soit noté que vous n'avez pas répondu. Cela me paraît normal.

Monsieur le Maire : si ça vous fait plaisir.

ADHESION A L'ASSOCIATION « VILLES ET VILLAGES OU IL FAIT BON VIVRE »

Monsieur le Maire précise que l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre » distingue par un nouveau label 1814 villes et villages, regroupant les 100 premières communes arrivées en tête au niveau national et les premières communes de chaque département par strate de population. Ce label permet de valoriser le territoire auprès de ses habitants et de séduire de futurs nouveaux arrivants. Le label souligne la singularité de chaque territoire distingué, tout en mettant en exergue des valeurs optimistes.

Il propose :

- Panneau à l'entrée de la commune,
- Exploitation valorisante de la commune,
- Mise en valeur des actions de relations presse,
- Actions relayées sur les réseaux sociaux et guide annuel.

L'accord d'exploitation du label s'élève au montant de 1920€ TTC / AN pour les communes de 10 000 à 19 000 habitants.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient.

Autorise l'adhésion de la Ville à l'association « Villes et Villages où il fait bon vivre » pour une durée d'un an. La commune s'engage à régler les frais y afférents pour chaque année d'exploitation du label, Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette adhésion.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REGION CENTRE INTERACTIVE – ADHESION - CONVENTION

Monsieur le Maire indique que le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive) est une structure de coopération institutionnelle qui associe l'État, la Région Centre-Val de Loire, les conseils départementaux du Cher, de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir, les Universités de Tours et d'Orléans, l'INSA, le CROUS, Ciclic, le GCS e-santé Centre Val de Loire, des communes, des communautés de communes, des syndicats etc..., afin de mettre en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.

Créé en 2003, le GIP a trois missions principales :

- être un centre de ressources et de compétences régional autour du numérique,
- contribuer à l'animation de la communauté TIC,
- être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services.

Dans ce cadre, le GIP a pour objectif le développement de l'administration électronique, reposant à l'échelle du territoire sur la mutualisation et la solidarité entre ses adhérents, les collectivités et organismes du secteur public de la région Centre-Val de Loire.

Le GIP propose à ses adhérents des services en ligne, sur une plate-forme mutualisée et accompagne ses membres dans l'utilisation de ces services.

La commission Ressources a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient.

Autorise l'adhésion de la Ville au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, afin de bénéficier des services du GIP RECIA, pour un montant annuel de cotisation s'élevant à 10 600 €. Ce montant comprend le montant d'adhésion au G.I.P. RECIA, l'adhésion aux services ainsi que l'adhésion aux services complémentaires (accompagnement juridique RGPD). Etant ici précisé que cette dépense est inscrite au budget de la collectivité en section de fonctionnement,
Approuve les termes de la convention liée au Délégué à la Protection des données qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes,
Désigne pour représenter la Ville et siéger au sein de l'Assemblée Générale du GIP RECIA, Monsieur Khalid KHAMLACH comme titulaire et Monsieur Fabien VERDIER comme suppléant,
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents qui seront la suite ou la conséquence des présentes.

Madame KHALIL : *une question, par rapport au G.I.P. est-ce qu'il avait été envisagé de mutualiser avec la Communauté de Communes ou pas du tout ?*

Monsieur le Maire : *il faut que l'on travaille plus ensemble en Châteaudun et le Grand Châteaudun, je pense aux services techniques, où là aussi nous pourrions avoir un pôle commun, nous n'avons pas encore avancé là-dessus, mais c'est une bonne question, une bonne remarque.
Le G.I.P RECIA gère aussi les 117 lycées de la Région, ordinateurs, numériques, etc...*

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE SEPTEMBRE 2021

Monsieur LANGLAIS, adjoint au maire délégué aux écoles et à la vie scolaire indique que depuis la rentrée scolaire 2017, l'introduction d'un nouveau type de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans le décret n°2017-1118 du 27 juin 2017 (dérogation de type 3 : possibilité d'organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours) a permis d'adopter ce rythme pour les écoles dunoises pour une durée de trois ans.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Les communes ont la possibilité d'opter pour un retour à une organisation type 4,5 jours ou de renouveler la demande de dérogation de type 3 (rythme actuel) en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (collectivité, enseignants, parents...).

L'ensemble des conseils d'écoles élémentaires et maternelles dunoises ont été consultés et se sont prononcés sur le renouvellement de la dérogation, à savoir le maintien des rythmes scolaires dérogatoires avec une organisation sur 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

L'organisation journalière, pour un retour à la semaine de quatre jours, serait la suivante :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 8h30-11h30/13h30-16h30.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur LANGLAIS,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Approuve le renouvellement de la dérogation, à savoir le maintien des rythmes scolaires dérogatoires avec une organisation sur 4 jours pour la rentrée scolaire de septembre 2021 pour l'ensemble des écoles Dunoises,

Autorise Monsieur le Maire à soumettre cette organisation au DASEN, habilité à autoriser les horaires ci-dessus.

CAF - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET CONVENTION D'AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE

Monsieur KHAMLACH, adjoint au maire délégué à l'accompagnement de la Jeunesse indique que la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, verse une prestation de service et une aide complémentaire au fonctionnement des accueils de loisirs Mail Henri Vincent (3-5 ans) et Bois des Gâts (6-12 ans).

Des conventions ont été établies pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Ces conventions définissent les conditions selon lesquelles la CAF participe financièrement au fonctionnement des accueils de loisirs.

La commission Familles a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur KHAMLACH,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise le renouvellement de ces conventions avec la CAF pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions figurant en annexe.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIONS

Monsieur le Maire indique que par délibération numéro 2020-337 en date du 26 novembre 2020 le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté.

A la suite d'une erreur matérielle, l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal ne figure pas dans le document rédigé. Il y a lieu, par la présente, de rétablir cette erreur et de rédiger ledit article tel qu'il est présenté en annexe.

De plus, à la suite d'une observation de la Préfecture d'Eure-et-Loir en date du 23 février 2021 précisant que : « *le droit à l'expression dans un bulletin municipal n'est pas limité aux seuls groupes d'élus mais bien à la qualité de membre du conseil municipal.* », il y a lieu d'abroger la délibération sus visée et de modifier l'article 30 du règlement intérieur du conseil municipal tel qu'il figure en annexe.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de Madame CHOUAYB qui s'abstient.

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente tenant compte des modifications ci-dessus.

Madame CHOUAYB : *par rapport au règlement intérieur du conseil municipal, j'aurais une petite remarque, une petite proposition. Je trouve qu'il serait quand même agréable de notifier dans ce règlement, comme il est interdit, en gros vous m'interdisez d'hausser le ton, j'aimerais qu'il soit aussi interdit de mentir. Je vous rappelle une fois de plus que lors de l'avant dernier conseil municipal, vous avez donné votre parole devant l'ensemble des conseillers municipaux, et personne ici ne peut le nier, comme quoi vous alliez mettre l'audio en ligne. Vous ne l'avez pas fait en prétextant que vous n'aviez pas les accès, sauf que vous savez très très bien que c'est faux, que vous mentez. J'aimerais bien voir dans ce règlement intérieur qu'il soit stipulé qu'il est interdit de mentir, cela vous permettra de gagner un peu de crédibilité.*

Tant que j'ai la parole, je peux m'exprimer. Concernant la liberté d'expression, je tiens ici à apporter mon soutien à Madame QUEMENER, directrice de l'école Jean Macé que vous essayez, Monsieur VERDIER, de faire tomber, car vous prenez votre téléphone et vous appelez ses N+2 en espérant de faire pression pour qu'elle arrête de s'exprimer et qu'elle arrête de défendre l'école Jean Macé, je trouve ça honteux et scandaleux. N'essayez pas de me faire passer pour une menteuse, j'ai les preuves de ce que j'avance. Je trouve honteux, que vous, Monsieur VERDIER, qui êtes à Châteaudun depuis, je ne sais pas, peut-être une dizaine d'années, vous vous permettiez de faire, d'appeler des N+2 de Madame QUEMENER qui est là depuis 15 ans et qui a participé à l'enseignement de milliers de Dunois. On parle bien de 15 années de travail. Je voulais prendre la parole pour exprimer cela.

Par rapport à la liberté d'expression, tant que l'on y est, l'association de parents d'élèves, vous leur faites signer des chartes à mainlevée, cette fois-ci, vous avez pris la peine de l'écrire, d'habitude vous faites écrire par ceux qui sont devant vous, afin qu'ils ne communiquent pas auprès de la presse et sur les réseaux sociaux.

Vu que vous adorez les réseaux sociaux, je redis, ce que j'ai dit tout à l'heure, je vous ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception, dans laquelle je vous somme de retirer la vidéo TICK TOCK dans laquelle, des enfants, des mineurs de moins de 15 ans, figurent sans l'autorisation de leurs parents. J'ai deux mamans qui sont venues me voir

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien vouloir respecter la loi, puisque tout le monde doit respecter la loi, il n'y a pas que nous, vous aussi vous devez le faire, et d'enlever cette vidéo.

Monsieur SEIGNEURET : *je saluerais ce soir ce que fait Monsieur GUY pour nous apporter le micro et pour cette séance de sport qu'il n'avait, sans doute, pas prévue.*

Je profite de cette délibération pour vous dire que la communication, effectivement, ne se limite pas à ce qui vous convient ou à ce qui va dans votre sens. Je regrette ce soir, j'ai eu quelques messages

pendant ce conseil municipal, je regrette ce soir que des Dunoises et des Dunois ne puissent pas commenter et apporter leurs commentaires sur la page Facebook de la ville de Châteaudun puisqu'ils ont été tout simplement bloqués ou bannis.

Mais ma question n'est pas là, puisque la délibération porte sur le bulletin municipal, avez-vous prévu de refaire paraître le C'Mag ou le Châteaudun 2020 mag ou le Fabien VERDIER mag, enfin je ne sais pas comment vous l'appellerez, mais un magazine municipal c'est pas simplement la majorité, c'est aussi la voix et l'expression des groupes minoritaires dans tous les foyers qui n'ont pas forcément Facebook, qui n'ont pas forcément les réseaux sociaux de façon plus large ou même radio Intensité, ou l'Echo Républicain comme référence. Est-ce que le magazine municipal va paraître de nouveau et si oui quand ?

Monsieur le Maire : *par rapport à ce règlement intérieur, il y avait deux modifications, articles 20 et 30. Sur la première intervention... Madame QUEMENER est sortie de son devoir de réserver à plusieurs reprises.*

Sur le bulletin municipal, j'ai envie de vous dire oui. On avance et j'espère que l'on en sortira un prochainement, mais on n'a pas de travail et de tâches à faire, c'est vrai que cela en fait partie il faut le C MAG. Vous avez raison il en faut un. Bon, je ne sais pas si le distribuer en papiers, c'est utile aujourd'hui d'autant plus avec le COVID, mais ce sont des questions à se poser.

Monsieur SEIGNEURET : *vous avez distribuer votre lettre pour Jean Macé.*

Monsieur le Maire, : *oui c'est vrai,*

Monsieur SEIGNEURET : *c'est une plaisanterie.*

Monsieur le Maire : *mais là j'ai vu quelque chose sur les élections ce matin et ça m'a fait réfléchir également.*

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT D'EURE-ET-LOIR - FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES – DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE - CONVENTION

Monsieur KHAMLACH, adjoint au maire délégué à l'accompagnement de la Jeunesse indique que la ville de Châteaudun envisage, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement - La Fédération des Œuvres Laïques, de mener une démarche de diagnostic de territoire ciblé sur la jeunesse.

Ce diagnostic a pour objectifs :

- d'apporter des données et une vision globale à la CAF (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale) et à la Ville, afin d'alimenter et de rédiger une Convention Territoriale Globale de service aux familles qui engagera la ville et la CAF à compter de janvier 2022.

- d'envisager la conception d'un centre social, d'une maison pour tous au sein du quartier prioritaire politique de la ville Camus-Schweitzer.

En complément, et dans la poursuite de la démarche du centre social, la Ligue de l'enseignement-FOL 28 effectuera la rédaction de la préfiguration du centre social et la demande d'agrément. Une aide de la Caisse d'Allocations Familiales pourrait être également accordée.

Aux termes d'une convention de prestation de services d'une durée de 13 mois à compter du 1^{er} avril 2021, la Fédération des Œuvres Laïques s'engage à réaliser conjointement avec ses partenaires des travaux pour mieux répondre aux besoins des habitants.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur KHAMLACH,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires au diagnostic de territoire et à signer tous documents qui en seront la suite et notamment la convention de prestation de services figurant en annexe des présentes.

CRÉATION D'UN MARCHÉ RUE PAUL GAUCHERY

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture indique qu'afin de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les habitants du quartier Beauvoir, mais également pour maintenir une dynamique commerciale dans ces quartiers, il est envisagé la création d'un quatrième marché hebdomadaire, complémentaire aux marchés déjà existants le jeudi et le dimanche Place du 18 Octobre 1870 et le samedi Place de la Liberté.

Ce marché alimentaire et non-alimentaire se tiendra sur la place de la rue Paul Gauchery le mardi matin et sera ouvert au public de 7h30 à 14h00 et jusqu'à 15h00 pour permettre aux commerçants de libérer leurs emplacements.

Une dizaine de commerçants (primeurs, poissonnier, bijoux, vente d'œufs, vêtements) a d'ores-et-déjà sollicité la Ville pour réserver un emplacement sur ce nouveau marché. A cette occasion, les syndicats professionnels ont été consultés le 7 septembre 2020.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise la création d'un quatrième marché rue Paul Gauchery,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

CONCOURS MAGIE DE NOEL 2020 - BONS D'ACHATS

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture précise qu'en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les festivités, organisées par la commune, à l'occasion des fêtes de fin d'année ont dû être annulées.

Afin d'encourager et de récompenser l'implication des habitants et des 120 commerçants de Châteaudun dans les actions menées par la Ville en faveur de l'animation et de l'embellissement des habitations et des commerces pendant les fêtes de fin d'année, il a été organisé un concours « Magie de Noël » comprenant trois catégories – Maisons illuminées, balcons illuminés et vitrines illuminées.

Après avoir délibéré, le jury a desservi 10 prix concernant les maisons illuminées, 3 prix pour les balcons et fenêtres illuminés et 3 prix les vitrines et boutiques illuminées.

Les lauréats se sont vus attribués des bons d'achats à valoir chez nos 120 commerçants dunois afin de soutenir le commerce local, d'obtenir un effet démultiplicateur mais aussi de favoriser la consommation de proximité.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,
Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à délivrer les récompenses afférentes à ce concours et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des présentes.

Monsieur HUGUET : *juste une petite précision. Je voulais savoir les montants alloués en bon d'achat à chacun des lauréats, quel est le montant global et pourquoi cette délibération arrive une fois que tout est fini ?*

Madame LECOUSTRE : *le montant global est de 740 €. Il y a eu 10 maisons récompensées. Le premier prix de 100,00 €, deux de 60 € et ensuite sept de 40 €. Pour les balcons 3 de 40,00 € donc 120,00€ et 3 de 40 € également pour les vitrines et les boutiques.*

CONCOURS DES PLUS BELLES VITRINES 1870 – BONS D'ACHATS

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture indique qu'à l'occasion du 150ème anniversaire de la guerre de 1870 et afin d'impliquer les commerces dans les actions menées par la Ville au développement de son dynamisme, un concours des « Plus Belles Vitrines de 1870 » a été organisé.

Après délibéré du jury, les prix relatifs à ce concours ont été desservis à :

- La Librairie du Coin,
- Granicuz,
- Déco Créatif.

Les commerçants lauréats se sont vus attribués des bons d'achats à valoir dans les commerces Dunois.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à délivrer les récompenses afférentes à ce concours soit six bons d'achats d'un montant total de 600,00 € se répartissant de la manière suivante à savoir un de 150,00 €, deux de 100,00 € chacun et trois de 50,00 € chacun,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des présentes.

Monsieur HUGUET : madame LECOUSTRE, la question sera la même, vous n'avez pas répondu tout à l'heure accessoirement, pourquoi est-ce que l'on passe aujourd'hui cette délibération, elle aurait dû être passée avant. Pour le coup, c'est encore pire que tout à l'heure car pour les récompense de 1870, elle aurait dû être passée bien avant. Le 18 octobre cela commence à faire quelques mois qu'il est passé. Quels sont les montants accordés aux différents lauréats ?

Madame LECOUSTRE : les montants : au total 300 €, le premier 150 €, le deuxième 100 € et le troisième 50 €.

Monsieur le Maire : Sur le timing, il fallait que l'on fasse ces délibérations d'ajustement c'est pourquoi on vous les propose ce soir. Il aurait fallu le faire avant, mais nous avons fait des vérifications juridiques c'est pour ça qu'on vous les présente ce soir.

Monsieur HUGUET : il serait tout de même bon que les montants soient indiqués, ne serait-ce que pour l'indication à la population, cela sert aussi à ça une délibération.

Monsieur GUY : on l'ajoutera dans le délibéré.

Monsieur SEIGNEURET : comme les lauréats.

CONCOURS PHOTOS ETE – INSTAGRAM – MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - BONS D'ACHATS

Madame LECOUSTRE adjointe au maire déléguée à la promotion de l'artisanat, des commerces, des restaurants et de l'agriculture indique qu'afin de valoriser l'attractivité et le dynamisme de Châteaudun, il a été organisé du 24 juillet au 30 août 2020 un concours photos sur les thèmes suivants :

- les animations de l'été,
- les monuments de la Ville,
- la faune et la flore de Châteaudun.

Les photos prises devaient être déposées sur Instagram et celles recevant le plus de « like » ont été sélectionnées par un jury et leurs auteurs se sont vus attribuer des bons d'achats à valoir chez nos 120 commerçants dunois afin de soutenir le commerce local, d'obtenir un effet démultiplicateur mais aussi de favoriser la consommation de proximité.

Les trois premiers lauréats se sont vus décernés des bons d'achats de 80€, 40€ et 20 €. Par ailleurs trois autres photographes ont été récompensés à hauteur de 15€ chacun pour la qualité de leurs photos. La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LECOUSTRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à délivrer les récompenses afférentes à ce concours et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des présentes.

Monsieur SEIGNEURET : *merci Monsieur le Maire, merci Madame LECOUSTRE. Petite remarque, comme je l'avais fait en commission, sur ce concours et sur les trois autres précédents, hormis le montant, je trouve intéressant et pas très convaincus par rapport à votre réponse concernant les lauréats qui ne figurent pas dans les délibérations. Je rappelle quand même que les délibérations et les procès-verbaux des conseils municipaux sont normalement diffusés sur votre site internet. Peut-être le compte-rendu, mais pas les procès-verbaux même si nous avons été plusieurs à le demander, mais en tout cas il paraît intéressant de communiquer sur les lauréats, je trouve cela intéressant. Je n'ai pas été convaincu par votre réponse car c'était aussi une proposition durant la commission de mardi soir, c'était de mettre le règlement du concours et de mettre la diffusion de ses lauréats, car il me paraît et pour nous et pour la population, intéressant de savoir qui a gagné, aussi les commerçants que les particuliers qui ont pu concourir aussi bien pour Instagram que pour la Magie de Noël. Je sais que l'on m'a répondu : oui, mais il y a des particuliers qui ne souhaitent pas être mis en avant ou que leur nom soit communiqué. A ce rythme-là, on ne participe pas à un concours, car il y a des chances d'être tirés au sort et d'avoir son nom ou dans la presse ou dans le magazine municipal, lorsqu'il paraîtra ou dans un procès-verbal d'un conseil municipal. Encore une fois, je réitère ma demande et je trouverais ça intéressant de savoir qui remporte ce concours et ces bons d'achats.*

Monsieur le Maire : *on vous a fait la réponse mardi, pour les lauréats, tous ne veulent pas être visibles et puis je pense que l'on ne l'avait pas mis dans le règlement du concours. Donc voilà, on peut saluer cette mise en valeur de Châteaudun, de nos commerces, c'est gagnant gagnant. Je pense que c'est bien que l'on puisse le saluer collectivement.*

BAIL – LIEUDIT MACHECLOUD – RECETTES 8 300€ PAR AN

Monsieur le Maire indique que par bail en date du 03 mai 2006, la Ville avait consenti une location, au profit de la société TDF, des biens désignés ci-après, savoir :

- un terrain figurant au cadastre sous les références ZX numéro 208 lieudit « Machecloud »,
 - un pylone de 40m de hauteur de marque Besson Lepeux,
 - un local de 20m² de surface au sol,
- moyennant un loyer annuel de 5 500,00 € net.

Ce bail arrivant à échéance, il convient, afin de pérenniser le site de télécommunication sur lequel est implanté un pylône, de le renouveler.

Il a été convenu entre les parties de porter la durée du bail à 20 ans à compter de la signature des présentes et d'augmenter le loyer à 8 300,00 € par an.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer le bail sur la parcelle objet des présentes et aux conditions ci-dessus mentionnées, ce qui représente plus de 160 000 € de recettes pour notre Ville.

20 RUE AMELINEAU – EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE – PARCELLE DE PEUPLERAIE

Monsieur le Maire indique que l'article L331-24 du code forestier prévoit : « *En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence. La commune bénéficie du même droit en cas de vente de droits indivis ou de droits réels de jouissance relatifs à cette propriété.*

Le vendeur est tenu de notifier au maire le prix et les conditions de la vente projetée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le maire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour faire connaître au vendeur qu'il exerce le droit de préférence de la commune au prix et aux conditions indiquées. [...]»

Par courrier en date du 26 février 2021, reçu le 1^{er} mars 2021, Maître CARIMALO a sollicité la Ville de Châteaudun pour une parcelle cadastrée section AL n°58 (5216 m²), en nature de peupleraie, située 20 rue Amélineau à Châteaudun.

Le prix de vente est fixé à la somme de 14500 €.

Les conditions de la vente sont les suivantes :

- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente.
- L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois.
- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous les impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.
- Il acquittera tous les frais de la vente, ces frais d'acte sont de 2450 €.

La Ville entend exercer son droit de préférence pour mettre en valeur les bords de la vallée du Loir et la création d'un cheminement piétonnier.

La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exercice du droit de préférence sur la parcelle située à Châteaudun – 20 rue Amélineau aux conditions ci-dessus indiquées.

Madame CHOUAYB : *j'ai une petite question : il s'agit de vendre un terrain c'est ça ? Alors pourquoi dans le budget prévisionnel vous avez mis 0 € en vente de terrain ?*

Monsieur le Maire : *on achète.*

Madame CHOUAYB : *ah, vous achetez, alors ok.*

Monsieur le Maire : *le but c'est de valoriser notre patrimoine, notre vallée du Loir. L'eau c'est de l'Or. Il faut valoriser les bords du Loir.*

Monsieur KUZUOGLU : *il faut préserver les bijoux de famille.*

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations n° 2021-032 au n° 2021-108 arrêtées au 23 mars 2021.

Madame CHOUAYB : *je vous ai envoyé un mail concernant la distanciation sociale des élus.*

Monsieur le Maire : *ah oui sur la distanciation sociale des élus.*

Madame CHOUAYB : *oui, je vous avais envoyé un mail concernant la distanciation sociale qui s'applique aussi aux élus. Comme je vous l'ai dit, tout à l'heure, vous l'avez fait dans le quartier, vous avez jugé bon manger votre sandwich au milieu de plusieurs papas nés entre 1948-1950, je les connais très bien puisqu'il y avait mon père. Vous avez enlevé votre masque, vous avez eu une discussion avec eux, pendant plus d'une demi-heure. Moi je trouve que cela est très grave, très limite de la part d'un élu, qui plus du maire.*

Monsieur le Maire : *je fais le plus attention possible. Je pense que l'on a encore le droit de manger sur un banc à distance respectable.*

Séance levée à 23h51

Madame Marianne FERRE
Secrétaire de Séance